CHAMBRES d'AGRICULTURE

OCTOBRE 2015
n°1046
Prix : 13 euros

L'AGRICULTURE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

LE TEMPS DE L'ACTION

RÉFORME TERRITORIALE
VERS LA FIN DU MILLE FEUILLES
P 6

NOS RÉGIONS ONT DE L'AVENIR
LES CHAMBRES EN APPUI À L'EXCELLENCE NORMANDE !
Pages centrales

AGRO ÉQUIPEMENT
UNE MÉTHODE COMPARATIVE DES COÛTS DE MÉCANISATION
P. 40

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE

CHAMBRES d'AGRICULTURE

EXPERTISE ÉCONOMIE
ANALYSE DÉCRYPTAGE
PERSPECTIVES AGRICOLES
INNOVATION AGRONOMIE
RÉGLEMENTATION RECHERCHE
RÉGIONS

Pour comprendre et anticiper
les changements conjoncturels
et structurels de l'agriculture
et du développement des territoires :

Abonnez-vous à la revue Chambres d'agriculture

OFFRE D'ABONNEMENT 2015 À LA REVUE CHAMBRES D'AGRICULTURE

POUR 1 AN AU TARIF DE 89 EUROS (OFFRE VALABLE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2015)

Raison sociale : .....
Destinataire : .....
Adresse : .....
Code Postal : ..... Ville : .....
Tél. : ..... Fax : .....

Je joins un chèque* de 89 euros au titre de l'abonnement revue
à envoyer à APCA, 9 avenue George V, 75008 Paris

* Chèque à libeller à l'ordre de M. l'Agent comptable de l'APCA

SOMMAIRE N°1046

REPÈRES

Le E commerce › Le canal de distribution du futur 02
Le Changement climatique › Un enjeu prioritaire pour les Chambres d'agriculture 04
Réforme territoriale › Vers la fin du mille-feuilles 06
Organisation mondiale des agriculteurs › L'agriculture au cœur de nos civilisations 08

ÉCONOMIE AGRICOLE

Financer des investissements bas carbone › Pour enclencher un nouveau régime de croissance 10

JURIQUE

Réforme du régime de l'insaisissabilité 14

À LIRE

15

BRÈVES

16

DOSSIER

L'agriculture face au changement climatique / la nouvelle donne

Éditorial : Face au changement climatique construire l'agriculture de solutions
par Jean-Marc RENAUDEAU, Président de la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres, Chargé des questions énergie climat à l'APCA 18

Le Climat a-t-il déjà évolué en France ?.... 19
Quels sont les signes agricoles déjà visibles du changement climatique ?.... 20
Gaz à effet de serre, Le compte est bon !.... 21
Demain et après-demain A quel climat s'attendre ?.... 23
Le changement climatique risque de s'accélérer trop vite, si nous n'agissons pas ! 25
L'adaptation de l'agriculture : déjà en route ? 26
Oracle, Un observatoire régional pour comprendre et construire l'adaptation de l'agriculture.... 27
L'atténuation en agriculture Quelles solutions ?.... 28
Les options d'atténuation pour l'agriculture ne coûtent pas si cher.... 30
Adaptation et atténuation même combat ?.... 31
Les Chambres d'agriculture ont un rôle à jouer à l'échelle des territoires.... 32

NOS RÉGIONS ONT DE L'AVENIR

Normandie › Les Chambres d'agriculture en appui de l'excellence normande pages centrales

CONJONCTURE

Élevage/Grandes cultures › Prix bas et contexte de crise 33

JURIDIQUE

La réforme des GAEC 37
Loi Macron › La déduction exceptionnelle pour investissement productif 39

MACHINISME

Agro-équipement › Une méthode comparative des coûts de mécanisation 40

ONT PARTICIPÉ À LA RÉDACTION DE CE NUMÉRO :

Chambres d'agriculture France
Anne PYT BENNATO, Service Promotion / Philippe TOUCHAIS, Service Innovation développement et pratiques agricoles / Sylvain LHERMITTE, Service Europe et action internationale / Aline MUZARD, Relations publiques et affaires parlementaires françaises / Thierry POUCH, Viviane PONS-THEVENOT, Service Etudes ET références économiques / Blandine SAGET, Direction Entreprises et conseil / Maïlis de MAREUIL, Service Communication / Mathilde ANDRE, Service Entreprises et installation / Philippe Van KEMPEN, Service élevage et agro-équipement

GRAPHIQUES
Chantal ROVELLI

Nos Régions ont de l'avenir
Coordination : Gaëlle Fagnen

COORDINATION DU DOSSIER
voir page 17

UNE PUBLICATION DE L'ASSEMBLÉE PERMANENTE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE
9 avenue George V - 75008 Paris
Tél : 01 53 57 10 10
Mél : accueil@apca.chambagri.fr
www.apca.chambagri.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Régis DUBOURG

RÉDACTRICE EN CHEF
Aurélie CALLAND

RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT
Victor SIMÉON

Règlement bancaire à l'ordre de M. l'Agent comptable de l'APCA
Service abonnement : 01 53 57 11 44
Abonnement annuel 2014 : 89 €
Vente au numéro 13 €
Tarif spécial enseignement
Vente par lot de 10, hors Chambres d'agriculture 89 €
Numéro d'inscription à la Commission paritaire 0420B07221
ISSN 0396-7883
Dépôt légal à parution

MISE EN PAGE
Agence Linéal - 19 rue de Roubaix - Lille

IMPRESSION
Imprimerie Decombat,
3 rue Gambetta,
63360 GERZAT

LE E-COMMERCE

LE CANAL DE DISTRIBUTION DU FUTUR INCONTOURNABLE !

© Cherries fotolia

Le commerce électronique français est à la fête. Après une croissance de 13,52 % au 1er trimestre puis de 14,64 % au 2ème, il affiche +11,69 % en juillet et +16,73 % en août, selon l'indice e-commerce du Journal Du Net. 34,7 millions de français achètent sur internet, soit 79 % des internautes et l'offre alimentaire se structure enfin avec l'apparition d'une réelle diversité de circuits. Au delà des drives créés par la distribution (3 500 points de retrait) sont apparus :

> des sites proposant les produits de producteurs,
> des ventes privées,
> des achats groupés,
> des formules d'abonnement ou de Box.

Sur le marché de l'alimentaire, lors des 12 derniers mois, 46 % des Français ont effectué un achat en ligne. Même si sa part de marché est encore marginale (environ 3 %), les internautes, largement acheteurs sur la toile, expérimentent le domaine de l'alimentaire. Les 25-34 ans, de classe moyenne, y sont fortement représentés.

Parmi les 54 % de non usagers des circuits alimentaires en ligne, les intentions d'achats sont plutôt encourageantes.

D'après le baromètre Fodali 2015, le plus fort potentiel réside dans le circuit du direct producteur puisque près de 25 % des non-acheteurs déclarent vouloir expérimenter ce type de circuit dans les prochains mois.

Par ailleurs, différentes études prévoient l'estompement de l'écart entre l'achat en ligne et l'achat en magasin. Les internautes prendront les bons côtés du e-commerce : recherche facilitée, gain de temps, pouvoir commander 24/24h, avis clients... et ceux de l'achat de proximité dont la dimension humaine et physique restera primordiale : contact avec un vendeur, possibilité de voir les détails d'un produit, immédiateté de la possession, scénarisation de l'offre...

Le commerce de demain permettra à un acheteur de rechercher un produit sur un support digital, de décider s'il veut l'acheter en magasin ou en ligne, à partir d'un terminal fixe ou portable, de se le faire livrer ou de le retirer dans un magasin près de chez lui ou chez un particulier, de bénéficier d'un SAV près de chez lui...

Le e-commerce sera une expérience d'achat totalement intégrée à la vie réelle.

La vente en ligne pour l'alimentaire est donc pleine évolution. Elle devrait s'intégrer, au fil du temps, dans le paysage des circuits d'achats, mais la persévérance et des efforts marketing sont essentiels pour tirer son épingle du jeu !

Sources :
Baromètre Fodali 2015,
FEVAD 2015

MES PRODUITS EN LIGNE : LE LOGICIEL POUR VENDRE DIRECTEMENT SUR UN MARCHÉ EN EXPANSION !

Nombre de sites « Mes produits en ligne » par département.

© DB Fotolia

SUR LE MARCHÉ DE L'ALIMENTAIRE, AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS, 46 % DES FRANÇAIS ONT EFFECTUÉ UN ACHAT EN LIGNE TOUS CIRCUITS CONFONDUS.

MES PRODUITS EN LIGNE

L'OUTIL DE VENTE EN LIGNE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

Pour répondre à ces enjeux, les Chambres départementales proposent Mes produits en ligne. Ce logiciel innovant et modulable permet aux producteurs de créer leur e-boutique, à titre individuel ou collectif.

SES NOMBREUX POINTS FORTS

> Sa base de données unique, qui permet d'afficher et de gérer facilement ses produits sur plusieurs sites.
> Ou la fonctionnalité « drive » qui permet de paramétrer un ou plusieurs «points de retraits» : clôture des commandes à une date précise pour préparer les commandes, nombre maximum de clients par tranche horaire, sélection du point de retrait de l'achat...
> La possibilité également de mettre en place des «groupes de clients» pour affiner son offre commerciale en fonction de ses cibles. Cette approche est d'ailleurs celle adoptée pour s'adresser aux professionnels de l'alimentaire, la Restauration Hors Domicile en particulier.
> Enfin, un outil externe relié à Mes produits en ligne facilite toutes les fonctions d'emailing et d'email marketing, pour personnaliser ses relations avec ses prospects et ses clients : bons cadeaux, rappels, informations produits...

À ce jour, une centaine de sites sont ouverts avec Mes produits en ligne dont :

40 Drive fermiers Bienvenue à la ferme. Ils répondent à un cahier des charges simple et rassurant pour le consommateur ;

10 sites collectifs ;

45 boutiques individuelles dont la moitié sous la marque Bienvenue à la ferme ;

5 sites destinés aux professionnels de l'alimentaire.

UN VÉRITABLE ENJEU POUR « BIENVENUE À LA FERME »

Le développement des Drive fermiers Bienvenue à la ferme est un véritable enjeu pour le réseau et la marque des Chambres d'agriculture. Les Drive fermiers Bienvenue à la ferme ont majoritairement déployé leur projet avec l'appui logistique de l'outil «Mes produits en ligne». Depuis le début de l'année, c'est près de 2 millions d'€ de chiffre d'affaires qui ont été gérés via cet outil de vente en ligne en 2014.

Anne PYT BENNATO
Chambres d'agriculture France
Service Promotion

www.drive-fermier.fr/essais/

UN OUTIL SIMPLE ET PERFORMANT

Situé au cœur du Cantal, je suis éleveur et transforme ma production en fromages. J'ai un site personnel et la vente s'effectue à l'aide d'un bon de commande à renvoyer avec un chèque. Il sert essentiellement à fidéliser des clients rencontrés lors de la saison touristique. Mon objectif est de faciliter la gestion de mes commandes et d'élargir ma clientèle. Pour cela, avec un groupe d'agriculteurs, essentiellement adhérents à Bienvenue à la ferme d'ailleurs, nous avons mis en place les stratégies suivantes : la création de 3 Drive fermiers sur les villes du département pour toucher une clientèle certes limitée mais de proximité avec des achats réguliers. Parallèlement, nous démarchons des comités d'entreprise à Lyon et Paris. Un site dédié permet à cette clientèle de pré-commander et de leur livrer des produits cantaliens... donc mes fromages, de la viande, des spécialités... à une date déterminée. Enfin, je remplace mon site personnel par un site réalisé avec Mes produits en ligne.

En effet, l'outil est assez performant, simple tant pour le consommateur que pour la gestion de mes produits car avec la base de données unique, je n'ai qu'une saisie. C'est un vrai gain de temps.

J'espère que l'application pour les mobiles arrivera prochainement car c'est le futur !

Alexis MEIRONEN

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, UN ENJEU PRIORITAIRE POUR LES CHAMBRES D'AGRICULTURE

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE

Depuis plusieurs années, avec l'appui du Ministère de l'agriculture, de l'ADEME et des collectivités, les Chambres d'agriculture se sont investies massivement dans la transition énergétique et l'atténuation de l'effet de serre en agriculture. Aujourd'hui, elles renforcent leur engagement auprès des agriculteurs et collectivités pour faire de l'agriculture une source de solutions face au changement climatique.

UNE FEUILLE DE ROUTE « ÉNERGIE CLIMAT 2020 »

Les actions des Chambres d'agriculture s'articulent autour de deux publics prioritaires :

> les agriculteurs : conseil pour l'efficacité énergétique des exploitations et expertise aux projets d'entreprise (économies d'énergie, énergies renouvelables, empreinte carbone),

> les territoires : construction d'observatoires, de stratégies et plans d'actions (ORACLE, ClimAgri®), structuration de filières biomasse territorialisées (bois énergie, agromatériaux, méthanisation, etc.)

En parallèle, les Chambres d'agriculture testent et développent avec les agriculteurs des innovations face au changement climatique (diversification des assolements, agroforesterie, techniques d'irrigation économes, ...).

Les Chambres d'agriculture réaffirment leur engagement pour relever les défis de la transition énergétique et climatique avec une feuille de route baptisée « Énergie Climat 2020 ». Cette feuille de route définit les orientations prioritaires et les cibles à atteindre à horizon 2020 ainsi que les modalités de sa déclinaison à l'échelle régionale, qui a d'ores et déjà débuté.

L'AGROFORESTERIE PERMET DE STOCKER DU CARBONE DANS LES SOLS ET DE PRODUIRE DES MATÉRIAUX ET ÉNERGIES RENOUVELABLES. L'ARBRE PERMET ÉGALEMENT DE LUTTER CONTRE LES RISQUES D'ÉROSION OU DE SÉCHERESSE.

© CA Vienne Lamoureux J.

Réalisations clefs des Chambres d'agriculture

7 000 diagnostics énergie-GES

5 000 projets « performance énergétique »

2 500 installations photovoltaïque

500 chaufferies bois

100 unités de méthanisation

20 territoires engagés dans ClimAgri®

2 observatoires régionaux pilotes « Agriculture et changement climatique »

8 projets R&D multipartenaires sur l'atténuation et/ou l'adaptation de l'agriculture

ORIENTATIONS PRIORITAIRES DE LA FEUILLE DE ROUTE « ÉNERGIE CLIMAT 2020 » DES CHAMBRES D'AGRICULTURE			
AGRICULTEURS	COLLECTIVITÉS	INSTANCES	CHAMBRES D'AGRICULTURE
Renforcer la performance énergétique des entreprises agricoles	Construire des filières biomasse territorialisées (matériaux, énergie)	Faire de l'agriculture une source de solutions face aux enejux énergétiques et climatiques	Faire que les élus s'approprient les enjeux énergétiques et climatiques à moyen et à long terme
Développer des systèmes et pratiques innovants face au changement climatique (atténuation et adaptation)	Engager l'agriculture comme force motrice de la transition énergétique des territoires	Positionner les Chambres d'agriculture comme acteurs incontournables	Développer la transversalité entre les réseaux et métiers, en particulier sur le changement climatique

MOBILISATION POUR LA CONFÉRENCE CLIMAT PARIS 2015

La 21ème Conférence des Parties (COP21) se tiendra à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015, dans le cadre des négociations internationales sur les changements climatiques. C'est un rendez-vous important puisqu'il doit aboutir à un nouvel accord applicable à tous les pays, dans l'objectif de maintenir le réchauffement mondial en deçà de 2°C et de soutenir les pays les plus impactés par l'évolution du climat. L'agriculture pourrait trouver une place dans cet accord, notamment pour mieux articuler les objectifs d'atténuation et d'adaptation avec la sécurité alimentaire et le développement rural. ●

C'EST BON POUR LE CLIMAT !

Quelques mois avant la COP21, les Chambres d'agriculture lancent une grande opération de communication sur le changement climatique auprès des agriculteurs. Au travers de visuels ludiques associés à des pratiques positives pour le climat mais aussi pour l'économie, l'idée est à la fois de :

- faire prendre conscience aux agriculteurs qu'ils peuvent tous agir pour réduire l'impact sur le réchauffement climatique,
- faire savoir au grand public et aux institutions publiques que les agriculteurs sont engagés pour la préservation du climat.

Pour en savoir Plus :
www.chambres-agriculture.fr/cop21

Philippe Touchais
Chargé de mission «Climat, Energie, Biomasse»
Service Innovation Développement et Pratiques Agricoles

Maïlis de MAREUIL
Chargée de communication

RÉFORME TERRITORIALE

VERS LA FIN DU MILLE-FEUILLES

La Réforme Territoriale et la volonté du Président de la République de réduire le « mille-feuilles territorial » avaient été annoncées dès le début du quinquennat. Principales dispositions et répartitions des compétences.

Après un processus parlementaire d'une année, le projet de loi a été définitivement adopté par le Parlement à la fin du mois de juillet. Il s'en est suivi le 22 juillet une saisine du Conseil Constitutionnel par 60 députés et 60 sénateurs en vertu de l'article 61 de la Constitution. Le 7 août dernier, le Conseil Constitutionnel a validé toutes les dispositions de la loi NOTRe, à l'exception de celle sur le mode d'élection des conseillers de la Métropole du Grand Paris.

Les principales dispositions du texte

> Suppression de la clause de compétence générale,
> Seuil de création d'une intercommunalité arrêté à 15.000 habitants, avec des dérogations notamment pour les zones de montage, les îles ou en fonction de la densité,
> Suppression du Haut conseil des territoires,
> Suppression de l'élection au suffrage universel des conseillers des intercommunalités,
> Création du Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI),
> Création du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII),
> Création du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET),
> Création du Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI)
> Transfert des compétences en matière de transports à la Région.

© Jeantrekkeur fotolia.com

LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES ENTRE LES DIFFÉRENTES COLLECTIVITÉS

Les compétences sont réparties en 3 grands blocs de compétences :

> Aux régions le développement économique ;
> Aux départements la solidarité sociale et territoriale ;
> Au bloc communal la proximité des services publics de la vie quotidienne.

La loi consacre la région en matière de développement économique. Elle sera notamment responsable de la politique de soutien aux petites et moyennes entreprises et aux entreprises de taille intermédiaire. Elle devra présenter un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) qui fixera les orientations régionales pour une durée de cinq ans.

La région aura également la charge de l'aménagement durable du territoire. Elle rédigera un schéma régional d'aménagement durable du territoire (SRADDT) dans lequel figureront les orientations stratégiques en matière d'aménagement du territoire, mobilité, lutte contre la pollution de l'air, maîtrise et valorisation de l'énergie, logement et gestion des déchets.

Les départements conserveront la responsabilité non seulement des politiques de solidarité, de la solidarité territoriale, mais aussi des infrastructures routières, des collèges, de la politique du tourisme, du numérique, des ports, s'ils le souhaitent. Tous ces éléments doivent leur permettre de conserver leur vitalité, leur avenir et leurs capacités d'investissement.

Les services de transport routier départementaux et les transports scolaires se-

© Matveeff fotolia.com

LA LOI CONSACRE LA RÉGION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET D'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE.

ront confiés à la région. Il sera néanmoins possible pour les régions de déléguer leur compétence en matière de transport scolaire aux départements.

LES CONSÉQUENCES POUR LES CHAMBRES D'AGRICULTURE

La suppression de la compétence économique des Conseils départementaux fait craindre une perte des financements des Conseils Départementaux aux Chambres d'agriculture. Ils garderont toutefois des compétences en matière de financement agricole énoncées à l'article 94 « Le département peut, par convention avec la région et en complément de celle-ci, participer, par des subventions, au financement d'aides accordées par la région en faveur d'organisations de producteurs et d'entreprises exerçant une activité de production, de commercialisation et de transformation de produits agricoles, de produits de la forêt ou de produits de la pêche ».

Le texte de loi révèle une ambiguïté qu'il faudra lever dès la rentrée parlementaire. En effet, entre la fin de la clause de compétence générale des Départements et le rôle de garant de la solidarité territoriale des Conseils Départementaux, les Chambres d'agriculture sont à la croisée des chemins et dans l'attente d'une clarification de ce point.

Une autre interrogation concerne le rôle de la Région, seule compétente en ce qui concerne le développement économique. Pourrait-elle, elle-même proposer des conventions avec les Chambres d'agriculture, notamment dans les deux grands schémas que seront le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires ?

LE CALENDRIER

Reste à fixer le volet financier de la réforme lors de l'examen du projet de loi de finances à l'automne prochain et notamment :

> La nouvelle répartition de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE),
> Les modalités de convention entre les Chambres d'agriculture et les collectivités,
> Ainsi que les compensations des transferts de compétences. ●

Aline MUZARD
Chambres d'agriculture France
Chargée d'études
Relations publiques et affaires parlementaires françaises

© Cadars E. CA Tarn

INCERTITUDE PERSISTANTE LA RÉGION POURRA-TELLE PROPOSER DES CONVENTIONS AVEC LES CHAMBRES D'AGRICULTURE, NOTAMMENT CONCERNANT LE SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION (SRDEII) ET LE SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ?

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION MONDIALE DES AGRICULTEURS

L'AGRICULTURE AU CŒUR DE NOS CIVILISATIONS

À l'occasion de l'Exposition universelle de Milan, l'OMA a organisé son Assemblée générale le 25 juin 2015. Cet évènement a permis d'adopter différentes positions concernant le secteur agricole, une déclaration finale sur les attentes de l'OMA, ainsi que d'élire une Nouvelle Présidente, Evelyn Nguleka.

La Présidente de l'OMA, Evelyne NGULEKA, a introduit le débat en mettant en avant le rôle unique des agriculteurs qui travaillent pour produire l'alimentation de l'humanité. 925 millions de personnes n'ont pas suffisamment de nourriture pour vivre et travailler et la moitié d'entre eux sont des agriculteurs. Eradiquer la faim dans le monde est un des objectifs du millénaire. Si les agriculteurs sont prêts à relever ce défi, ils ont besoin d'être entendus par les décideurs politiques pour favoriser un secteur privé entreprenant, mais encadré par des législations équitables.

Selon Toshiaki TOBITA des coopératives japonaises, le Japon importe la majorité de son alimentation et des législations spécifiques ont été mises en œuvre pour renforcer la production dans l'objectif d'atteindre 50 % d'autosuffisance. Pour l'Afrique du Sud, le préalable est l'implication des petits agriculteurs et des jeunes : ce n'est qu'avec des perspectives de revenu intéressantes que les jeunes s'orienteront vers le secteur agricole. L'autre difficulté en Afrique réside dans les discriminations, notamment envers les femmes, dans l'accès aux terres et à la formation, qui limitent la production.

Pour Xavier BEULIN, il est nécessaire de faire reconnaître la spécificité du secteur agricole dans toutes les discussions internationales. Si cela a été le cas en partie à l'OMC, il faut aussi que cela soit reconnu dans les négociations sur le climat.

925
MILLIONS DE PERSONNES N'ONT PAS SUFFISAMMENT DE NOURRITURE POUR VIVRE ET TRAVAILLER ET LA MOITIÉ D'ENTRE EUX SONT DES AGRICULTEURS.

PLUSIEURS ACTIONS ESSENTIELLES

Ces interventions et débats ont mis en avant plusieurs actions jugées essentielles :

- Allouer plus de ressources à l'agriculture, par des aides au développement, des politiques de valorisation de la production agricole et des outils pour s'adapter et lutter contre le changement climatique,
- Investir dans les infrastructures de production (irrigation, machinisme…) et de commercialisation (route, stockage…),
- Renforcer le rôle des organisations d'agriculteurs, qui connaissent les conditions du succès,
- Assurer l'accès équitable aux ressources : terres, eau, semences…
- Stabiliser les marchés agricoles,
- Promouvoir la recherche et l'innovation.

Qu'est-ce que l'OMA ?

L'Organisation Mondiale des Agriculteurs rassemble les organisations d'agriculteurs du monde entier, quelle que soit leur taille. Sa mission est de représenter et défendre les intérêts des agriculteurs dans les instances internationales pour créer les conditions d'un environnement économique, social et réglementaire favorable à la vie des agriculteurs et des habitants des zones rurales.

Plus d'information sur **www.wfo-oma.com**

TOUS LES AGRICULTEURS DEMANDENT À POUVOIR CRÉER DE LA RICHESSE SUR LEUR EXPLOITATION PAR UN FONCTIONNEMENT DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE ÉQUILIBRÉ ET ÉQUITABLE

LA DIFFICULTÉ EN AFRIQUE RÉSIDE DANS LES DISCRIMINATIONS, NOTAMMENT ENVERS LES FEMMES, DANS L'ACCÈS AUX TERRES ET À LA FORMATION, QUI LIMITENT LA PRODUCTION

UNE NOUVELLE PRÉSIDENTE

Evelyn NGULEKA, Présidente du syndicat agricole de Zambie, a été élu Présidente de l'Organisation Mondiale des Agriculteurs. L'élection d'une femme à la tête de l'agriculture souligne l'importance du rôle, trop souvent caché, que les femmes jouent dans l'agriculture, ainsi que dans la lutte contre la faim dans le monde.

CHANGEMENT CLIMATIQUE
LA RECHERCHE D'UNE SOLUTION INTELLIGENTE

La priorité est d'assurer une évolution des pratiques agricoles qui permettent une augmentation de la production agricole tout en réduisant les impacts environnementaux, dont les émissions de Gaz à effet de serre. En Europe, depuis 1990, il y a une réduction de 20 % des émissions de GES, avec une augmentation de la production de 18 %.

Si tous les secteurs doivent participer à la réduction des GES, cela ne doit pas être fait pour autant à n'importe quel prix, car il faut nourrir 9 milliards d'êtres humains et donc favoriser la productivité agricole. Une vache n'est pas une voiture !

Les recommandations de l'OMA dans ce domaine devraient être prises en compte :

> Des politiques positives et incitatives doivent être mises en place avec l'appui des agriculteurs,
> La spécificité du secteur doit être reconnue dans les instances internationales,
> L'efficacité et la productivité doivent être les priorités,
> Les puits de carbone du secteur agricole (sols, forêt) doivent être valorisés,
> Les bioénergies doivent être promues,
> Il est nécessaire de gérer les risques au niveau des exploitations agricoles, ce qui peut passer par des investissements importants, comme le drainage ou l'irrigation,
> Les technologies adaptées au changement climatique doivent être plus efficaces et disponibles pour tous les agriculteurs.

Pour les participants, l'une des priorités est d'assurer une évolution des pratiques agricoles qui permettent une augmentation de la production agricole tout en réduisant les impacts environnementaux

francescoragni.com

Les messages de l'ONU et du Vatican

Le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-MOON, est intervenu à travers un message vidéo, où il a affirmé le rôle crucial joué par les agriculteurs sur le thème «Nourrir la planète, énergie pour la vie ».
Le Pape François a envoyé ses vœux aux délégués et était heureux de savoir que l'OMA célébrait son AG à Milan en mettant l'accent sur les sujets importants du développement agricole et de l'engagement associatif dans les contextes sociaux variés du monde entier.

DES EXPLOITATIONS AUX MARCHÉS
RÉPONDRE AUX DEMANDES DES ENTREPRENEURS AGRICOLES

Les situations sont très différentes entre les continents : en Afrique, les petites exploitations n'ont pas la taille suffisante pour intéresser les banques et pouvoir investir, en Océanie, les pays exportateurs sont directement soumis au marché mondial ou dans l'Union européenne et aux Etats-Unis avec des politiques agricoles importantes, mais différentes.

Toutefois, tous les agriculteurs demandent à pouvoir créer de la richesse sur leur exploitation par un fonctionnement de la chaîne alimentaire équilibré et équitable. L'OMA appelle tous les gouvernements à agir pour assurer que les marchés de la chaîne alimentaire soient ouverts, transparents, responsables, équitables et concurrentiels. ●

Sylvain LHERMITTE

POUR EN SAVOIR PLUS :
A découvrir, un film qui reprend la déclaration finale de l'Organisation Mondiale des Agriculteurs, uniquement en anglais,intéressant à voir et écouter pour tous ceux qui s'intéressent à l'Agriculture

FINANCER DES INVESTISSEMENTS BAS CARBONE POUR ENCLENCHER UN NOUVEAU RÉGIME DE CROISSANCE

L'Union européenne doit relever un double défi à la hauteur de sa taille économique : sortir de la crise qui a durement affecté 19 des membres de la zone euro et, au regard du réchauffement climatique et des attentes liées à la COP 21, apporter une contribution décisive à l'affirmation d'une économie bas carbone. Souvent appréhendés séparément, ces deux défis doivent être intimement emboîtés, la transition énergétique pouvant constituer un socle pour une croissance plus forte et plus durable.

Depuis 2007, la zone euro, et, par ricochet, l'UE à 28, sont empêtrées dans une des plus graves crises économiques et financières de ces cinquante dernières années. En dépit des signes d'amélioration de la conjoncture, la croissance reste faible, au voisinage du marasme, toujours aux limites de la déflation. Une telle configuration résulte d'une insuffisance chronique de la demande, intimement liée aux politiques d'austérité qui ont été infligées aux sociétés pour enrayer la dégradation des comptes publics. La faiblesse de l'investissement productif réalisé tant par l'État que par les entreprises compromet, par ailleurs, gravement le processus de renouvellement des infrastructures et du capital et obstrue la croissance potentielle de moyen et de long termes. Entre 2008 et 2014, l'investissement productif a reculé de près de 20 % en moyenne dans la zone euro, tandis qu'il se redressait aux Etats-Unis. Les politiques économiques adoptées dans la zone euro ont, de plus, engendré un déphasage de l'investissement et de l'épargne, facteur de blocage de l'innovation et donc de la croissance (graphique ci-contre).

Les intentions contenues dans les plans de relance des économies de la zone euro, au gré des Sommets européens, n'ont, jusqu'à présent, pas formé une véritable stratégie de redressement des appareils productifs. Les leviers de croissance existent-ils? Quels sont-ils? Comment les actionner, les financer? Quels peuvent en être *a contrario* les freins?

Dans la mesure où les sociétés européennes, comme les autres, sont exposées au risque anxiogène du changement climatique, investir dans la transition énergétique et plus largement dans des activités bas carbone, est considéré comme une démarche salutaire pour placer l'économie de la zone euro sur la voie non seulement de la sortie de crise, mais surtout, sur celle d'un nouveau régime de croissance plus soutenable.

© K.-U. Häßler fotolia

INVESTIR DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET PLUS LARGEMENT DANS DES ACTIVITÉS BAS CARBONE, EST CONSIDÉRÉ COMME UNE DÉMARCHE SALUTAIRE POUR PLACER L'ÉCONOMIE DE LA ZONE EURO SUR LA VOIE DE LA SORTIE DE CRISE ET SUR CELLE D'UN NOUVEAU RÉGIME DE CROISSANCE PLUS SOUTENABLE.

LE PAQUET ÉNERGIE CLIMAT SE FIXE NOTAMMENT POUR OBJECTIF UNE AUGMENTATION DE 20 % DE L'OFFRE D'ÉNERGIES RENOUVELABLES PAR RAPPORT À 1990.

© Gerhard Seybert fotolia

ÉVOLUTION DU TAUX D'ÉPARGNE BRUTE ET DE L'INVESTISSEMENT DANS LA ZONE EURO

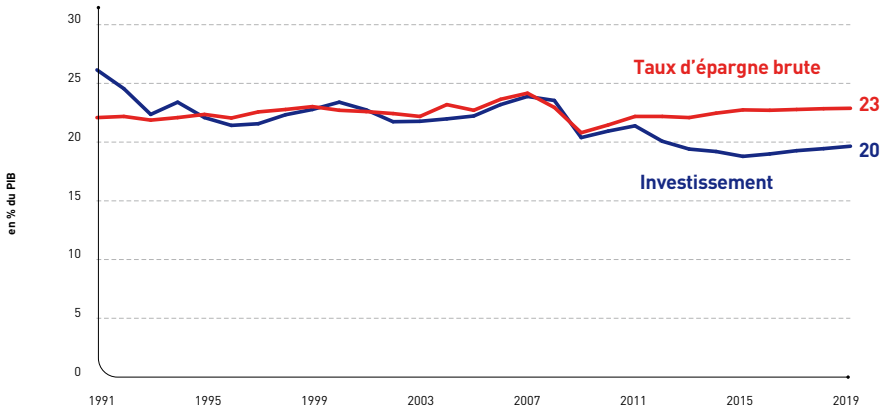

2354 - Chambres d'Agriculture - Etudes économiques

source : FMI

Après le vote de la loi sur la transition énergétique et la croissance verte le 22 juillet dernier, la fin de l'année 2015 va donc être cruciale pour l'UE et singulièrement pour la France. D'une part en raison des espoirs placés dans la COP 21, et, d'autre part, dans l'ambition de faire de la transition énergétique l'un des vecteurs d'un nouveau régime de croissance.

INVESTIR DANS UNE STRATÉGIE BAS CARBONE

La transition énergétique est une composante essentielle de la lutte contre le changement climatique. Elle est un des maillons de la gestion du climat pris comme bien public mondial. Elle s'inscrit dans une perspective de mutation des sociétés consistant à injecter dans le processus de croissance de long terme une dimension environnementale visant à préserver le bien-être des générations futures. Dans le cadre du Paquet Énergie-Climat, l'UE a énoncé des propositions sur un horizon 2020 pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique comparativement à une période de référence, l'année 1990, que ce soit en matière d'offre d'énergies renouvelables (+ 20 %), d'efficacité énergétique (+ 20 %), et de réduction des gaz à effet de serre (- 20 %).

Pour atteindre de tels objectifs et afficher des résultats crédibles, des investissements de long terme dans une économie bas carbone doivent être entrepris pour promouvoir les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique des bâtiments, les infrastructures de transport et dans la production d'électricité. Le double défi qui se présente est, d'une part de rendre cohérent ces investissements et, d'autre part de leur fournir des moyens de financement. On se limitera ici à ce second point.

Comme tout investissement, ceux destinés à promouvoir une économie bas carbone, sont porteurs de risques économiques et technologiques, susceptibles de menacer leur rentabilité. Pour encourager les investissements bas carbone, on peut, dans un premier temps, recourir à un prix du carbone suffisamment incitatif. La taxe carbone et les quotas d'émission forment, en effet, les deux axes pouvant conduire les acteurs économiques à déployer des stratégies productives répondant aux attentes en matière climatique. Toutefois, dans le contexte actuel, le signal-prix est sans doute insuffisamment élevé (en France, la taxe carbone est de l'ordre de 14,5€/t CO2, elle devrait être de 22€/t en 2016 et de 56€/t en 2020)[1]. C'est pourquoi il est nécessaire de mobiliser d'autres canaux de financement, à commencer par le système bancaire et la politique monétaire.

Pour que les banques s'engagent dans le financement des investissements

1 Un dispositif de taxation est en France fort complexe à instaurer, d'autant plus qu'il peut occasionner des formes de résistance émanant d'acteurs économiques soucieux de préserver leur outil de production, à l'instar de l'écotaxe poids lourd en 2014.

bas carbone que les entreprises souhaitent effectuer, la suggestion de desserrer ou d'adapter les contraintes pesant sur les institutions financières mérite d'être étudiée. Parmi ces contraintes figure la réglementation Bâle III, adoptée en décembre 2010, et qui consiste à renforcer la solidité des bilans des institutions financières et à durcir leurs ratios de solvabilité. De ce fait, les institutions financières sont incitées à réduire autant que faire se peut leur exposition au risque de long terme, comportement se répercutant sur les investissements bas carbone qui s'inscrivent nécessairement dans la durée. On sait par exemple que les crédits alloués par les banques aux entreprises innovantes ont été orientés à la baisse depuis le début de la crise, empêchant les entreprises de la zone euro d'augmenter leurs dépenses de R-D prises au sens large, celles-ci restant inférieures à celles constatées aux Etats-Unis (voir tableau 1).

©Fantasista fotolia

PLEINEMENT ENGAGÉS DANS LE PROCESSUS DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, LES AGRICULTEURS SONT PORTEURS D'UNE CONTRIBUTION DÉCISIVE À L'INSTAURATION D'UN NOUVEAU RÉGIME DE CROISSANCE.

DÉPENSES PRIVÉES DE R-D EN % DU PIB						
	1990	1995	2000	2005	2010	2013
Etats-Unis	1.80	1.69	1.94	1.73	1.86	1.93
Zone euro	1.23	1.09	1.14	1.12	1.24	1.32

Source : OCDE

Reste alors le levier de la politique monétaire. Sous l'effet des politiques de *Quantitative Easing* (Q.E), menées successivement par la Banque Centrale américaine, japonaise, britannique et plus récemment par la Banque Centrale européenne (BCE), l'économie mondiale dispose d'une abondance de liquidités. Exprimées en base monétaire, elles représentaient en 2014 près de 25 % du PIB mondial, soit près de 20 000 milliards de dollars. Il s'ensuit que disposant de liquidités abondantes, le système bancaire devrait privilégier les investissements préparant un régime de croissance économe en carbone, et se détourner progressivement du modèle productif jusqu'à présent en vigueur et intensif en énergies fossiles.
A l'échelle de la BCE, l'efficacité de sa politique monétaire non conventionnelle serait liée au fait qu'elle se porterait acquéreuse de titres financiers émis par des acteurs privilégiant le bas carbone et les investissements verts, déclenchant ainsi une dynamique de croissance centrée sur la production de biens économes en énergies fossiles. En d'autres termes, introduire dans le financement de la transition énergétique des critères d'éligibilité monétaire.

FINANCER L'ENGAGEMENT DE L'AGRICULTURE DANS LA TRANSITION VERS UN AUTRE MODÈLE DE CROISSANCE

Le secteur agricole est pleinement concerné par ce processus de transition vers un modèle productif plus économe en énergies fossiles et davantage centré sur la croissance verte. Il ne peut en être autrement au regard de l'étroite dépendance de cette activité aux aléas climatiques, lesquels risquent d'être plus intenses dans les années à venir. L'agroécologie est au cœur de la stratégie du gouvernement français depuis 2012. Après la Loi de Modernisation Agricole, celle sur la transition énergétique apporte de nouvelles opportunités aux agriculteurs pour reconfigurer leur paradigme productif et contribuer ainsi à l'éclosion d'un régime de croissance neuf et économe en énergie. Les agriculteurs sont ainsi porteurs d'une contribution décisive à l'instauration d'un nouveau régime de croissance.

Canaliser les moyens financiers vers des investissements de long terme dans le secteur agricole permettrait ainsi de favoriser :

> la diminution des émissions de Gaz à effet de serre (GES) par reconfiguration des modes de production agricoles en vigueur (nouvelles pratiques culturales et d'élevages par exemple);

> un usage plus intensif de la biomasse et des processus biologiques pour substituer les intrants issus des énergies fossiles (systèmes économes en pétrole, en engrais azotés);

> la préservation et l'accroissement de la capacité de stockage du carbone dans les sols et la biomasse.

L'agriculture - et plus spécifiquement l'élevage - peut également s'insérer dans les circuits de financements novateurs pour contribuer de manière significative à produire des énergies vertes à condition de bénéficier de prix suffisamment attractifs et stables. D'ailleurs, à la suite de la crise que traversent les productions animales depuis la fin de l'année 2014, le Plan de soutien à l'élevage français adopté par le gouvernement Valls durant l'été 2015, contient deux mesures struc-

turelles visant à amplifier la contribution des exploitations à la transition énergétique. Il s'agit d'une part des exonérations de fiscalité locale et de l'adaptation des tarifs d'achat de l'électricité pour les installations de méthanisation agricole, et, d'autre part, de faciliter les conditions de raccordement pour les installations photovoltaïques sur les bâtiments agricoles.

Les canaux de financement évoqués supra doivent, par conséquent, être mobilisés pour stimuler les investissements nécessaires à l'innovation et donc à la mobilisation de l'agriculture face au changement climatique, et convertir les virtualités économiques liées à la transition énergétique en réelles opportunités d'investissement et de pérennisation des exploitations agricoles. Les acteurs financiers, les Pouvoirs publics, le secteur privé doivent être à la manœuvre et articuler leurs efforts et leurs stratégies pour conduire et consolider le basculement de l'agriculture dans un nouveau modèle de production. Car au-delà des canaux de financement, c'est bien à une mise en cohérence des politiques qu'il convient de s'employer désormais, afin de livrer des signaux clairs adressés aux acteurs agricoles pour qu'ils engagent des investissements étalés sur le long terme préparant le passage à un régime de croissance centrée sur des activités sobres en carbone. La COP 21 fournira-t-elle l'impulsion attendue?

UN LEVIER MAIS AUSSI DES FREINS

Si le processus de transition énergétique semble bel et bien lancé, ouvrant des perspectives en matière de redressement de la croissance économique dans l'Union européenne et singulièrement dans la zone euro, il faut avoir toutefois à l'esprit que des freins sont aussi à l'œuvre, retardant l'avènement de ce nouveau régime de croissance. Le premier de ces freins a trait à la crise économique, qui occasionne non seulement une diminution conjoncturelle des émissions de GES de nature à retarder le processus de la transition, mais qui pèse aussi, austérité budgétaire oblige, sur les disponibilités financières des gouvernements. Même contraints, et c'est le second frein, les financements publics restent prédominants dans la transition énergétique. L'engagement des agriculteurs eux-mêmes pour lancer des investissements porteurs d'une mutation des systèmes productifs demeure timide dans un contexte de grande incertitude quant aux revenus futurs et à la pérennité des exploitations.

La crise que traverse l'élevage, la volatilité chronique des prix agricoles constituent des paramètres pouvant inciter les producteurs à rester sur les systèmes antérieurs et à retarder la transition énergétique. Maintenir un rendement avec un dosage idoine d'azote pour atténuer la volatilité des cours et répondre à une demande mondiale de plus en plus exigeante peut conduire un céréalier à peser le pour et le contre en matière de transition énergétique. On le voit, s'il est impératif, le processus de transition sera long et tortueux. Il le sera d'autant plus que les leviers d'action publics demeurent brouillés. Passer d'un modèle agricole à un autre relève-t-il de la politique climatique ou agricole? ●

Chambres d'agriculture France
Thierry POUCH
Direction économie des agricultures et des territoires
Philippe TOUCHAIS
Service innovation développement et pratiques agricoles

LE PLAN DE SOUTIEN À L'ÉLEVAGE FRANÇAIS CONTIENT DES EXONÉRATIONS DE FISCALITÉ LOCALE POUR LES INSTALLATIONS DE MÉTHANISATION AGRICOLE, ET L'ADAPTATION DES TARIFS D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ PRODUITE PAR MÉTHANISEUR.

Pour en savoir +

M. Aglietta, E. Espagne et B. Perrissin Fabert (2015), **« Une proposition pour financer l'investissement bas carbone en Europe »**, La Note d'Analyse, France Stratégie, numéro 24, février.

M. Aglietta et E. Espagne (2015), **« Financer les investissements pour une croissance soutenable en Europe »**, La Lettre du CEPII, numéro 353, mars, p. 1-4.

C. Bavière (2015), **« L'innovation, parent pauvre du déferlement de liquidités mondial »**, Revue d'économie financière, numéro 118, p. 159-170.

Centre d'analyse stratégique (2012), **Trajectoires 2020-2050 vers une économie sobre en carbone**, Rapports et Documents, numéro 46, février.

E. Delgoulet, N. Schaller et P. Claquin (2014), **« L'agriculture française face au défi climatique : quelles perspectives d'atténuation de ses émissions de gaz à effet de serre? »**, Analyse, Centre d'études et de prospective, MAAF, numéro 73, octobre.

C. Ferron et R. Morel (2014), **« Les politiques SUMO : des politiques monétaires intelligentes pour stimuler les investissements verts »**, CDC Climat, Tendances Carbone, numéro 94, septembre.

© Wattier Arioko

RÉSIDENCE PRINCIPALE DE L'AGRICULTEUR EN ENTREPRISE INDIVIDUELLE

RÉFORME DU RÉGIME D'INSAISISSABILITÉ

La résidence principale de tout agriculteur est devenue insaisissable sans nécessité d'effectuer une quelconque formalité.

Les lois du 1er août 2003 et 8 août 2008 ont mis en place un régime de protection du patrimoine personnel de l'entrepreneur individuel : l'insaisissabilité des immeubles bâtis ou non bâtis détenus à titre personnel. Ce régime permet de rendre insaisissable pour tous les créanciers professionnels l'ensemble des immeubles bâtis ou non bâtis non affectés à l'exercice de l'activité professionnelle.

Ce régime bien que très intéressant était jusqu'alors peu utilisé notamment à cause du coût que cette formalité engendrait. En effet, il était jusqu'alors obligatoire d'effectuer un acte notarié qui nécessitait, en plus pour le secteur agricole, une publication dans un journal d'annonces légales. Par ailleurs, l'obligation d'un acte notarié pouvait représenter une dépense de 250 à 300 euros environs pour l'entrepreneur.

La loi dite « Macron » du 6 août 2015 est venue simplifier ce régime afin d'ouvrir à tous cette protection de la résidence principale. Ainsi la déclaration que devait faire auparavant l'agriculteur n'est plus nécessaire pour rendre insaisissable sa résidence principale. Cette dernière est reconnue de plein droit insaisissable sans nécessité de formalité quelconque ni aucune dépense supplémentaire pour l'entrepreneur.

Dans le cadre d'une résidence partagée entre activité professionnelle et résidence personnelle, la partie à usage privé sera de fait considérée comme insaisissable. Il n'y a plus besoin de réaliser un acte de division.

Les effets de cette insaisissabilité de plein droit sont les mêmes que ceux produits auparavant par la déclaration d'insaisissabilité. Ainsi, l'immeuble devient insaisissable uniquement à l'égard des créanciers professionnels de l'entrepreneur. Seules les créances de l'entreprise sont concernées et non les dettes personnelles. Le créancier professionnel, ne pourra donc se payer sur la résidence principale.

Les immeubles ayant fait l'objet d'une déclaration sous le régime précèdent restent bien sur protégées des créanciers professionnels.

Ce nouveau régime de plein droit n'est applicable qu'à la résidence principale. Les autres biens immobiliers détenus à titre privé par l'entrepreneur devront faire l'objet d'une déclaration notariée pour être considérée comme insaisissable.

Enfin, il convient de rappeler que cette insaisissabilité, qu'elle soit de droit ou sur déclaration n'est pas opposable à l'administration en cas de fraude ou de manquements répétés à des obligations fiscales. ●

Mathilde ANDRE
Chambres d'Agriculture France
Direction Entreprises et conseil
Service entreprises et installation.

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

CE QUI VA CHANGER DANS MON QUOTIDIEN
H. Géli, J. Soussana - Edition 2015

Santé, alimentation, cadre de vie... Comment le changement climatique va-t-il impacter notre quotidien ? Vins plus alcoolisés, assiettes plus vertes et moins protéinées, des petites bêtes au menu, plus de poissons d'élevage dans notre Caddie, de nouvelles destinations touristiques, des transports révolutionnés, un paysage qui se transforme et un thermomètre qui s'affole... surtout en ville. Notre quotidien devrait être bien différent en 2050 ! Ecrit sans catastrophisme ni déni, un ouvrage accessible à tous qui pourrait bien vous surprendre.

> Editions Quae www.quae.com

S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

AGRICULTURE, ÉCOSYSTÈMES ET TERRITOIRES
J. Soussana - Edition 2013

Les recherches sur l'adaptation au changement climatique constituent une thématique émergente. Comment préserver la biodiversité et les écosystèmes ? Comment augmenter la production alimentaire tout en limitant les émissions de gaz à effet de serre ? Comment survivre dans les sociétés traditionnelles ? Quel avenir pour l'agriculture, la forêt et la pêche ? Quel devenir pour nos territoires ? Rédigé par un collectif d'experts scientifiques, cet ouvrage propose une première synthèse des recherches dans ce domaine.

> Editions Quae www.quae.com

POUR RÉPONDRE AU DÉFI CLIMATIQUE EN AGRICULTURE, DES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES EN LIGNE

Alors que la France s'apprête à accueillir la COP 21, un nouvel outil pédagogique, intitulé « Agriculture et changements climatiques, interactions et défis », est maintenant disponible pour l'enseignement agricole et toute autre personne travaillant avec des acteurs de l'agriculture (enseignants et formateurs, animateurs, conseillers agricoles, directeurs et personnels d'exploitation de l'enseignement agricole). L'objectif de ces ressources gratuites et accessibles en ligne ou téléchargeables avec accès sécurisé, est d'accompagner les futurs agriculteurs vers une meilleure compréhension des liens entre agriculture et changements climatiques en associant aspects théoriques et pratiques.

7 thèmes, 30 sous-thématiques pour aborder le phénomène du dérèglement climatique, les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités agricoles et les moyens de les réduire ainsi que des pistes d'actions pour adapter l'agriculture aux effets des changements climatiques.

Découvrir les ressources : **www.editions.educagri.fr/agriculture-climat/**

Cet outil, élaboré grâce au soutien du ministère de l'agriculture, est l'aboutissement de trois années de travail entre le coordinateur du projet, le Réseau Action Climat, trois partenaires (la]Bergerie nationale, la Fédération nationale des CIVAM et Solagro) et un Educagri éditions. Douze auteurs différents ont contribué à la réaliser, majoritairement des formateurs et enseignants techniques d'établissements agricoles.

VOIES LACTÉES

DYNAMIQUE DES BASSINS LAITIERS ENTRE GLOBALISATION ET TERRITORIALISATION
M. Napoléone, CH. Corniaux, B. Leclerc

Soumises aux forces de la mondialisation et de la territorialisation, les activités agricoles et les territoires évoluent. Mais comment ? Et vers quelles perspectives ? Cet ouvrage propose une analyse des reconfigurations à l'oeuvre dans sept bassins laitiers du monde, en France, au Brésil, en Uruguay, au Sénégal et au Vietnam.

> Edition Cardère 2015

PETIT MANUEL DES BERGERS D'ALPAGE

Coordonné par Olivier Turquin (Aspir), Guillaume Lebaudy (Maison du berger)

Ce petit manuel est destiné à faciliter la préparation et le bon déroulement de l'estive. Conçu et rédigé avec l'aide de plusieurs bergers(ères), il s'adresse en premier lieu à eux, mais aussi aux visiteurs d'alpage curieux d'en savoir davantage. Objectif : préserver et conforter le plaisir, voire la passion qu'on éprouve à garder un troupeau en estive.

> Cardère éditeurs.

LE DÉFI CLIMATIQUE

OBJECTIF: +2ºC!
Jean Jouzel, Anne Debroise
Collection: Quai des Sciences, Dunod
2014 - 256 pages - 155x240 mm

Tous les pays y ont souscrit mais tiendront-ils l'objectif d'un réchauffement climatique qui, à long terme, ne dépasserait pas 2ºC ? D'année en année, la question du climat est devenue omniprésente, s'imposant dans les débats de société. Ce livre, rédigé par un climatologue et une journaliste scientifique, à jour du 5e rapport du GIEC (Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat) publié en 2013-2014, fait la synthèse des connaissances actuelles sur les évolutions passée et à venir du climat. Sans oblitérer l'ampleur du défi, l'urgence de l'action ni les résistances, les auteurs mettent en valeur les efforts des nations pour limiter l'effet de serre. Les comportements évoluent, certes lentement, mais ces changements témoignent d'une véritable et durable prise de conscience.

> www.dunod.com

LES CONSEILLERS CHAMBRES DEVANT ET DERRIÈRE L'APPAREIL PHOTO

OPERA médiathèque, la banque d'images interne des Chambres d'agriculture, lance son premier concours photo du 8 septembre au 26 octobre 2015. Il est réservé aux salariés des Chambres d'agriculture. Le thème de cette première édition est : «Racontez votre métier en images ! Dans les pas des conseillers agricoles...».

Collaborateurs des Chambres, faites-nous plonger au cœur des métiers du conseil ! Sur les routes, sur une exploitation ou dans les champs, seul ou en groupe, votre photo nous intéressera car ce métier vaut le coup d'oeil. L'expression artistique est laissée à la libre interprétation de chacun : portrait, scène de la vie quotidienne, paysage, mise en scène, en couleur ou en noir et blanc, etc. Une seule photo est autorisée par participant et celui-ci doit être propriétaire de la photo qu'il propose.

A vous de valoriser le métier phare des Chambres d'agriculture pour tenter de gagner le grand prix : une tablette d'une valeur de 300 euros.

Tous les détails sur l'intranet des Chambres d'agriculture, OPERA portail.

A vos appareils !

ANALYSES ET PERSPECTIVES

L'ACTUALITÉ DU RISQUE ET LES ATTENTES DES AGRICULTEURS

La réalité du risque a manifestement envahi l'actualité agricole. Cette réalité est d'autant plus difficile à définir, à cerner, à gérer qu'elle est multiple. Le risque ne peut en effet se conjuguer au singulier, tant les formes de risques se sont multipliées et parfois accumulées ces dernières années. Les agriculteurs sont donc appelés non seulement à reconnaître les risques, à les intégrer dans leurs stratégies de production, de commercialisation, mais aussi à les gérer. Panorama d'une thématique au centre de l'économie agricole.

Une publication Chambres d'agriculture à lire sur :

© Leonid Tit Fotolia

SÉCHERESSE 2015 : EFFETS IMMÉDIATS, QUESTIONS POUR L'AVENIR

2015 est l'année la plus chaude jamais mesurée au plan mondial d'après les relevés sur les 7 premiers mois. L'Inra a, depuis 10 ans, développé des outils et indicateurs pour évaluer la situation climatique en cours, la situer par rapport à des références historiques et montrer les effets attendus sur le fonctionnement des peuplements végétaux, le rendement des cultures ou la santé des forêts. Application à l'année 2015...

Consultable sur internet :

BIOÉCONOMIE EN SAISIR TOUTES LES OPPORTUNITÉS

DOSSIER CHAMBRES D'AGRICULTURE

La France élabore actuellement sa stratégie nationale concernant le développement des filières de la bioéconomie. Plusieurs pays, dont les Etats-Unis avec le «National bioeconomy footprint» ont déjà pris une longueur d'avance. L'erreur pour le secteur agricole serait de ne pas prêter attention à cette dynamique et ne pas ensuite pouvoir peser pleinement dans la structuration de ces filières.

Ce dossier livre quelques chiffres et perspectives, détaille les atouts de la France, montre le plein investissement des Chambres dans l'acquisition de références techniques et l'accompagnement de projets, et livre le témoignage de représentants de pays étrangers et de responsables de pôles techniques français.

Prix 13 € TTC

Commande à retourner à : Assemblée permanente des Chambres d'agriculture
Direction Relations publiques et Communication
Laëtitia Zighed - 9, avenue George V - 75008 Paris
Tél. : 01 53 57 11 44 - Fax : 01 53 57 10 04 - laetitia.zighed@apca.chambagri.fr

L'AGRICULTURE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

LE TEMPS DE L'ACTION

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»

avec le soutien du CASdar

18 FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE SOLUTIONS
par Jean-Marc RENAUDEAU, Président de la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres, Chargé des questions énergie climat à l'APCA

19 LE CLIMAT A-T-IL DÉJÀ ÉVOLUÉ EN FRANCE ?

20 QUELS SONT LES SIGNES AGRICOLES DÉJÀ VISIBLES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

21 GAZ À EFFET DE SERRE, LE COMPTE EST BON !

23 DEMAIN ET APRÈS-DEMAIN A QUEL CLIMAT S'ATTENDRE ?

25 LE CHANGEMENT CLIMATIQUE RISQUE DE S'ACCÉLÉRER TROP VITE, SI NOUS N'AGISSONS PAS !

26 L'ADAPTATION DE L'AGRICULTURE : DÉJÀ EN ROUTE ?

27 ORACLE, UN OBSERVATOIRE RÉGIONAL POUR COMPRENDRE ET CONSTRUIRE L'ADAPTATION DE L'AGRICULTURE

28 L'ATTÉNUATION EN AGRICULTURE QUELLES SOLUTIONS ?

30 LES OPTIONS D'ATTÉNUATION POUR L'AGRICULTURE NE COÛTENT PAS SI CHER

31 ADAPTATION ET ATTÉNUATION MÊME COMBAT ?

32 LES CHAMBRES D'AGRICULTURE ONT UN RÔLE À JOUER À L'ÉCHELLE DES TERRITOIRES

RÉDACTION ET COORDINATION DU DOSSIER :
Philippe TOUCHAIS, Chambres d'agriculture France, Chargé de mission Climat énergie Biomasse
Frédéric LEVRAULT, Agronome, Chambre régionale d'agriculture Poitou Charente.

Avec la participation rédactionnelle de :
Vincent CAILLIEZ, climatologue de la Chambre d'agriculture de la Creuse

Jean-Marc RENAUDEAU
Président de la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres et chargé des questions « Energie Climat » à l'APCA

FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE SOLUTIONS

En France, le changement climatique se fait déjà sentir. Les agriculteurs comme les forestiers en perçoivent déjà des signes tangibles : floraison, dates de semis et de récolte avancées, sécheresses répétées... En 2015, comme pour ces dernières années, des records de température moyenne ont été battus au niveau mondial Au delà du réchauffement global, l'évolution des conditions et aléas climatiques, ainsi que les réponses des écosystèmes vont modifier les conditions pour les productions agricoles et forestières.

Le dernier rapport du GIEC est formel : le changement climatique observé est bien causé par les activités humaines. La concentration en CO2 dans l'atmosphère a désormais dépassé les 400 ppm (parties par million), alors qu'elle n'était qu'à 350 ppm en 1985 ! Si l'agriculture contribue à l'accroissement de l'effet de serre, sa spécificité doit cependant être reconnue : d'une part, les émissions agricoles sont issues de processus naturels et donc plus difficiles à limiter, d'autre part, l'agriculture comme la forêt sont les seules activités capables de stocker durablement du carbone et de produire des substituts aux matériaux et énergies fossiles.

La mission première de l'agriculture est de nourrir les hommes et il faudra assurer un accès à une alimentation suffisante pour 9 milliards de personnes d'ici 2050. Ce défi est d'autant plus grand que le changement climatique pourrait restreindre les rendements et accentuer les risques d'insécurité alimentaire. Pour l'agriculture, il est donc essentiel de produire plus et mieux, en s'appuyant sur la recherche, l'innovation, la technologie et les pratiques de l'agroécologie. Gardons en mémoire que l'agriculture européenne a et aura un rôle particulier pour relever ce défi alimentaire mondial !

Face à ces enjeux colossaux, le pessimisme n'est pas de mise, car de nombreuses initiatives locales (agroforesterie, intercultures, méthanisation...) se développent, en France et à l'international. Les Chambres d'agriculture sont engagées pour construire et promouvoir ces solutions, à l'image de leur feuille de route « Energie Climat 2020 ». Gageons que demain, le changement climatique amène encore plus d'acteurs à investir l'agriculture et la forêt pour renforcer cette intelligence collective ! ●

LE CLIMAT A-T-IL DÉJÀ ÉVOLUÉ EN FRANCE ?

L'accélération de l'évolution climatique est désormais sans ambiguïté. Le véritable point de rupture s'est produit dans les années 1980. Le point sur les constatations déjà observées en France.

Les données paléo-climatologiques indirectes (cernes des arbres, analyse des sédiments lacustres ou côtiers) nous montrent que le climat a, par le passé, fortement et durablement évolué dans notre pays. Cependant, ce qui intéresse les agriculteurs dans la gestion de leur exploitation c'est plus précisément de savoir si le climat est actuellement en train d'évoluer et de quelle manière ceci peut être relié au Changement Climatique en cours ou pas, et ainsi d'obtenir un indice de son irréversibilité.

Les récentes analyses publiées par le GIEC montrent désormais sans ambiguïté qu'une rupture ou violente accélération de l'évolution climatique s'est produite un peu partout sur la planète vers 1980 (cf. figure 1 pour l'évolution moyenne des températures en Europe et figure 2 pour un zoom sur un poste climatique du Limousin).

Depuis 1980, la pente moyenne d'évolution de la température en France est de l'ordre de + 0,4°C/10ans. C'est environ 3 fois plus rapide que les pentes observées sur les périodes antérieures, qui étaient très peu perturbées par le Changement Climatique. Ce phénomène est certes global, mais les différences de vitesse d'évolution à l'intérieur d'une région voire d'un département peuvent cependant être sensibles. D'une manière générale, le changement climatique observé est moins rapide vers le nord et le nord-est et plus rapide vers le sud-ouest. Il est également légèrement atténué à proximité des côtes. En ce qui concerne les évolutions saisonnières et contrairement à ce qu'on entend souvent, c'est au printemps que les températures évoluent le plus vite avec + 0,7°C/10 ans, plutôt qu'en été où l'augmentation est de l'ordre de + 0,5°C/10 ans. Sur ces saisons, les températures maximales quotidiennes évoluent plus vite que les températures minimales, signe d'une sécheresse croissante de l'atmosphère.

L'évolution observée des précipitations est beaucoup plus délicate à décrire car la variabilité spatiale et temporelle est très élevée. On s'attend à ce que le signal du changement climatique émerge des fluctuations naturelles vers 2030 à 2050. Actuellement, on aperçoit simplement une vague trace d'augmentation vers le nord et de diminution vers le sud, accentuée toutefois en été. La qualité des précipitations est cependant déjà en train d'évoluer avec un démarrage des averses plus précoce au printemps et une proportion plus élevée d'évènement pluvieux de forte intensité dans le cumul total.

Quant au vent, on ne mesure pour l'instant aucune évolution significative en moyenne. Il est plausible que les rafales liées aux systèmes orageux soient en augmentation mais ces évènements sont assez rares et localisés et il faudra attendre quelques années de mesures supplémentaires pour en avoir la certitude et pour pouvoir le chiffrer. ●

Vincent CAILLIEZ
climatologue,
Chambre d'agriculture de la Creuse

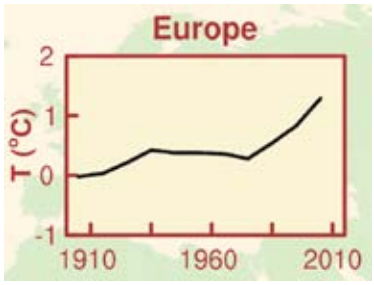

Figure 1 : Évolution de la température moyenne observée, relativement à 1900. D'après GIEC-AR5- 2013

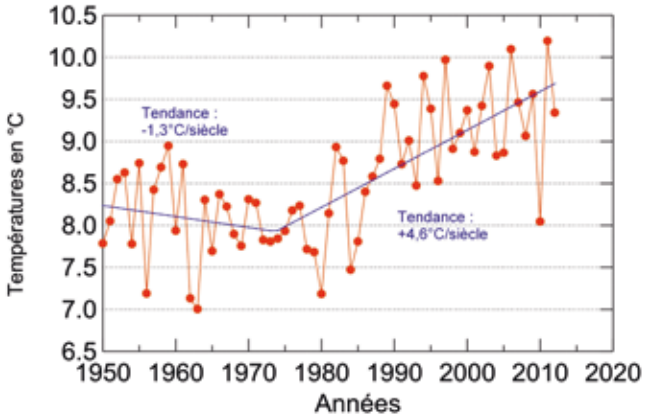

Figure 2 : Évolution de la température moyenne annuelle à La Courtine (23). Source Chambre Agriculture Creuse.

QUELS SONT LES SIGNES AGRICOLES DÉJÀ VISIBLES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

Augmentation du titre alcoométrique des vins, plafonnement des rendements du blé, pousse plus précoce de l'herbe... Dans notre pays, la liste est longue des effets déjà visibles du changement climatique sur les productions végétales. Un peu de tri s'impose pour y voir plus clair et agir dans le bon sens.

Si les impacts agricoles du changement climatique sont nombreux, le plus marquant à ce jour est sans conteste le raccourcissement des cycles culturaux, car il affecte l'ensemble de nos productions. Par exemple, depuis le début des années 1980, les dates de vendanges ont avancé d'environ 5 jours par décennie et les dates de récolte du blé d'environ 2 jours par décennie. Cet avancement généralisé découle directement de l'augmentation des températures : + 0,4 °C par décennie depuis les années 1980.

D'autres effets agricoles, parfois moins connus, sont également observés. Ainsi, le rendement en blé tendre plafonne en France depuis le milieu des années 1990, principalement en raison des printemps plus chauds et plus secs liés au changement climatique. De même, les dégâts du gel aux cultures moins fréquents que par le passé et le titre alcoométrique des vins français qui a grimpé de 2° en trente ans, trouvent leur origine dans l'accroissement tendanciel des températures.

Le changement climatique a également des effets indirects sur l'agriculture française au travers de ses conséquences sur les milieux. Ainsi, l'humidité des sols est orientée à la baisse depuis un demi-siècle, même si ce signal se différencie entre régions et entre saisons. De même, les débits de certains fleuves, tels que la Garonne, ont significativement baissé au cours des dernières décennies, quand bien même le climat n'est pas le seul facteur en cause.

Ces effets sont-ils plutôt bénéfiques ou néfastes pour l'agriculture française ? La réponse n'est pas unique. Certains impacts, comme la raréfaction des dégâts du gel, sont positifs. D'autres, comme le plafonnement des rendements du blé, sont de toute évidence négatifs. D'autres encore, tel que le raccourcissement des cycles, ont des effets positifs (esquive des stress hydriques) et négatifs (raccourcissement du remplissage des grains) combinés. Le bilan complet des effets actuels du changement climatique sur l'agriculture française reste à bâtir. Un défi pour lequel les Chambres d'agriculture sont attendues !

Un tel bilan des impacts, indispensable pour aider les agriculteurs à s'adapter, peut être fait dans chaque département et région. À condition toutefois de prendre quelques précautions, par exemple, en analysant uniquement les indicateurs agricoles dont les liens avec le climat ont été scientifiquement établis ou encore, en étudiant les évolutions sur une durée suffisante pour que les tendances soient perceptibles. Un savoir-faire que devront progressivement maîtriser les conseillers agricoles.

LA NÉCESSITÉ D'OBSERVATOIRES DÉDIÉS

Peut-on à ce stade tirer quelques enseignements des évolutions déjà observables ? Assurément oui.

> C'est à partir des années 1970-1980 que les effets agricoles du changement climatique ont commencé à devenir visibles, même si certains ne sont cependant apparus que plus récemment. Les mécanismes en jeu ont été analysés par les agronomes : il s'agit bien d'une relation de cause à effet entre le climat et les cultures et pas d'une coïncidence ;
> Toutes les régions et productions françaises sont concernées. Il n'existe pas de territoire «à l'abri» ;
> Les évolutions constatées nous donnent une image approximative des évolutions possibles au cours des 30 prochaines années ;
> Les impacts thermiques sur l'agriculture sont pour le moment plus lisibles que les impacts hydriques ;
> Certains effets agricoles du changement climatique ne sont pas encore mesurables : pression de maladies, consommation d'eau par les plantes, niveau des nappes, ... Sur ces sujets pourtant, les modélisations décrivent de fortes évolutions à venir d'ici 2100.

5 Avancée en jours des vendanges par décennies depuis 1980

2 Avancée en jours des moissons par décennies depuis 1980

2° Augmentation du titre alcoométrique des vins français en trente ans

Il est donc indispensable d'organiser sur l'ensemble du territoire national, une bonne lisibilité des tendances en cours afin d'anticiper au mieux les adaptations auxquelles devra faire face l'agriculture française. Cela peut être fait au moyen d'observatoires dédiés, tels que ceux que commencent à déployer les Chambres d'agriculture. ●

Frédéric LEVRAULT
Agronome, Chambre régionale d'agriculture Poitou-Charentes

GAZ À EFFET DE SERRE, LE COMPTE EST BON !

La comptabilisation des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) n'est pas une mince affaire !

Elle est toutefois indispensable pour mettre en place et suivre des stratégies d'atténuation.

La situation se complique pour l'agriculture et la forêt, dont les émissions sont diffuses, liées à des processus biologiques et parfois comptées selon différents compartiments. Essayons de faire les comptes...

Chaque GES dispose d'un pouvoir de réchauffement global (PRG), qui dépend de sa nature, de sa concentration et de sa durée de vie dans l'atmosphère. Dans les bilans ou inventaires, le PRG est généralement calculé sur 100 ans pour comparer les différents GES en équivalent CO2 (CO2eq). Le PRG n'est pas immuable et peut évoluer dans la nomenclature internationale. Ainsi les PRG respectifs du CH4 et du N2O qui étaient antérieurement définis à 21 et 310 kg CO2eq sont passés respectivement à 25 à 298 kg CO2eq.

Selon l'échelle et les objectifs, différents outils de comptabilité carbone seront mobilisés avec un périmètre plus ou moins large et détaillé. Les inventaires à l'échelle des pays ou territoires dans le cadre des négociations internationales s'appuient sur une approche « territoire » (attribution des émissions à leur point de production). Les bilans réalisés pour les entreprises ou collectivités sont généralement sur une approche « empreinte » (attribution des émissions à leur lieu de consommation).

Gaz à Effet de Serre (GES)	Dioxyde de carbone (CO2)	Méthane (CH4)	Protoxyde d'azote (N2O)	Gaz fluorés (HFC, PFC, SF6, NF3)
Durée de vie dans l'atmosphère	100 ans	12 ans	130 ans	Jusqu'à plusieurs milliers d'années
Pouvoir Réchauffement Global PRG (100 ans)	1	21 à 30	265 à 310	2 000 à 23 500

Sources : rapport AR5 GIEC, volume 1, 2013

LES GES POUR L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

L'agriculture contribue à l'accroissement de l'effet de serre par les émissions de :

- méthane (CH4) via la fermentation entérique, la gestion des effluents et la riziculture ;
- protoxyde d'azote (N2O) via les apports d'azote sur les sols agricoles (engrais minéraux, matières organiques, résidus de cultures...) et la gestion des effluents ;
- dioxyde de carbone (CO2) via les consommations d'énergie et d'intrants (engrais, aliments...) ainsi que la combustion de biomasse (brûlis).

L'agriculture et la forêt sont capables d'absorber et de séquestrer du CO2 atmosphérique par le biais de la photosynthèse sous forme de carbone organique dans la biomasse et les sols. Si ce carbone est séquestré suffisamment longtemps, on considère que ce CO2 piégé atténue l'effet de serre en parlant de « puits » (forêt, zones humides,

FORÊTS, ZONES HUMIDES ET PRAIRIES CONTRIBUENT À LA LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE EN PIÉGEANT LE CARBONE.

LES TECHNIQUES CULTURALES SANS LABOURS POURRAIENT ÊTRE COMPTABILISÉES DANS L'INVENTAIRE DES ACTIONS D'ATTÉNUATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

6 GtCO2eq
Emission de GES de l'agriculture mondiale

14 %
Augmentation des émissions de GES de l'agriculture mondiale depuis 10 ans

20 %
Part de l'agriculture dans les émissions de GES en France

-11 %
Baisse des émissions de l'agriculture entre 1990 et 2012 en France

prairies...). A contrario, des facteurs humains (urbanisation, déforestation...) ou naturels (tempêtes, incendies...) peuvent déstocker ce CO2 qui devient alors une « source ». L'ensemble de ces flux sont comptés dans un compartiment appelé UTCF[1] ou LULUCF en anglais. Enfin, l'agriculture et la forêt fournissent de la biomasse pour substituer de l'énergie ou des matériaux fossiles, ce qui permet aux autres secteurs de limiter leur impact sur l'effet de serre.

Au sein des inventaires nationaux, chacun des pays peut utiliser différentes méthodes de calcul de complexité croissante, appelées tiers 1, 2 ou 3. Les pays ont aussi la possibilité de compter dans leurs objectifs les flux de carbone issus de la gestion des terres cultivées et des prairies, ce que la France n'a pas choisi. Les choix des pays dans les inventaires sont donc déterminants pour prendre en compte des actions d'atténuation adaptées à leur contexte climatique et agricole. Cela nécessite par contre un investissement dans des programmes de recherche pour valider de nouvelles actions quantifiables et construire des outils de reporting. Des pratiques comme l'apport localisé d'azote, les techniques culturales sans labour, l'agroforesterie ou la gestion des prairies pourraient ainsi demain être comptabilisées dans l'inventaire français.

LE POIDS DU SECTEUR DES TERRES

L'agriculture mondiale émet environ 6 milliards de tonnes CO2eq, soit 12 % du total (GIEC, FAO, 2013). Ces émissions ont augmenté de 14 % depuis 10 ans en raison d'une hausse de la production agricole dans les pays en développement, en particulier en Asie. L'usage des terres et la forêt (UTCF) entraînent un déstockage de carbone, principalement tiré par la déforestation. La quantification de ces flux est complexe et varie entre 3 et 5 milliards de tonnes CO2eq (GIEC, FAO, 2013). Les études s'accordent toutefois sur un recul de ces émissions de 10 % depuis 10 ans. Globalement le « secteur des terres » (UTCAF[2] ou AFOLU en anglais) représente ainsi entre 20 et 24 % des émissions de GES.

En France, l'agriculture représente environ 20 % des émissions totales de GES, qui s'élèvent à 490 millions de tonnes CO2eq en 2012 (CITEPA, 2014). Cette part importante s'explique à la fois par le poids du secteur agricole français (1er producteur européen) et un mix électrique décarboné, avec le nucléaire et l'hydraulique. En 2012, les émissions de CH4 et N2O du secteur agricole français sont de 90 millions de tonnes CO2eq. Ces émissions ont baissé de 11% depuis 1990. En rajoutant les consommations d'énergie et les flux de carbone des sols (mises en cultures et stockage des prairies), le bilan monte à 115 millions de tonnes CO2eq. La forêt française stocke quant à elle annuellement près de 75 millions de tonnes CO2eq. Ce puits est en hausse de 85 % depuis 1990. Enfin, la substitution d'énergie fossile par les bioproduits et bioénergies monterait respectivement à 8 et 55 millions de tonnes CO2eq pour l'agriculture et la forêt (CGAAER, 2014). ●

Philippe TOUCHAIS
Chambres d'agriculture France
Chargé de mission «Climat, Energie, Biomasse»
Service Innovation Développement et Pratiques Agricoles

SUITE PAGE 23

1 Utilisation des Terres, leurs Changements et la Forêt / Land Use Land Use Change and Forestry
2 Utilisation des Terres, leurs Changements, l'Agriculture et la Forêt / Agriculture Forestry and Other Land Use

NOS RÉGIONS ONT DE L'AVENIR

en direct des Chambres...

NORMANDIE

LAIT

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE EN APPUI DE L'EXCELLENCE NORMANDE

Avec 576 000 vaches laitières, 9 900 exploitations, et 3,6 milliards de litres, la Normandie représente 15 % de la production française au 2ème rang national. 64 % des livreurs sont des exploitations laitières spécialisées (troupeau moyen 58 VL et 360 000 L en 2013). Le lait représente 34 % du produit agricole régional soit 1,3 milliards d'euros. La Normandie est la 1ère région productrice de fromages au lait de vache, crème fraîche et beurre, avec 6 AOP qui font sa renommée. Les grands groupes laitiers nationaux et internationaux y côtoient des entreprises et coopératives régionales. Leaders sur le conseil collectif avec leurs formations et les groupes lait (+ 60 groupes accompagnés), les Chambres d'agriculture proposent également du conseil individuel (technique, gestion, traite, travail...), animent 12 syndicats de races laitières, suivent 40 fermes de référence, et contribuent aux travaux de la station expérimentale de la Blanche Maison.

inosys RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

LA NORMANDIE CULTIVE SON AUTONOMIE

Comme ailleurs, la question de l'autonomie protéique est posée par les éleveurs laitiers et notamment en Normandie depuis la première crise de l'ESB. Les Chambres d'agriculture s'appuient sur les ressources locales et en premier lieu la prairie. Depuis 2003 elles pilotent un observatoire de la croissance des prairies et continuent d'expérimenter, comme par exemple récemment sur la rénovation des prairies permanentes ou la contribution des dérobées fourragères. Plus original, les travaux sur la production et l'autoconsommation de protéagineux en zone d'élevage ont permis d'acquérir une expertise avec des essais depuis 2000. L'actualité 2015, c'est la candidature de groupes pilote à

l'appel à projet agroécologie (GIEE) sur ce thème et la production de références « autonomie protéines » par système de production, élaborée par l'équipe Inosys lait de Normandie. Pour réaliser ces travaux, les Chambres d'agriculture nouent des partenariats avec d'autres OPA (CUMA, Conseil élevage, GRAB,.), les lycées agricoles et instituts techniques. Une autonomie collective en somme.

Les travaux sur la production et l'autoconsommation de protéagineux en zone d'élevage ont permis d'acquérir une expertise avec des essais depuis 2000.

© CA 29

SYNTHÈSE RÉGIONALE DE 155 COÛTS DE PRODUCTION

La plupart des éleveurs des groupes lait et des fermes de référence calculent chaque année leur coût de production avec leur « conseiller Chambre ».

Quelques enseignements : Les trois premiers postes de charges sont la mécanisation, les concentrés et le travail pour 90 à 100 €/1000 litres chacun en moyenne, avec des écarts de l'ordre de 40 € entre le quart supérieur et le quart inférieur. Sur le seul poste concentrés, on observe des coûts allant de 40 à 140 €/1000 litres quel que soit le niveau de production. Plus généralement, les charges opérationnelles n'augmentent pas avec l'intensification laitière, preuve que les marges de progrès sont importantes. Pour autant, le prix de revient augmente plus vite que le prix du lait, en tendance sur les 7 dernières années.

À LA POINTE DE LA RECHERCHE DÉVELOPPEMENT

Production de maïs avec utilisation d'herbe en pâturage

La ferme expérimentale régionale de La Blanche Maison, seul site d'élevage laitier R&D en Normandie et en race normande, est pilotée par l'ensemble des 5 Chambres d'agriculture normandes avec un appui des partenaires techniques (INRA, IDELE, Arvalis, Littoral Normand, ...) et des partenaires financiers (Conseil Régional, Conseil Départemental Manche, Agence de l'Eau Seine Normandie, CRIL, CIRLAIT,...).

Les expérimentations portent sur :

- Un essai de deux systèmes d'élevage : l'un basé uniquement sur une production d'herbe et l'autre basé sur une production de maïs avec utilisation d'herbe en pâturage. L'enjeu est de développer et de mettre au point des itinéraires techniques agro-écologiques, triplement performants qui allient productivité, économie et autonomie tout en étant respectueux de l'environnement.
- La recherche de systèmes concrets et innovants en agro-écologie alliant agriculture et élevage, en utilisant les techniques de semis direct sur des couverts permanents, sans labour ni travail du sol, sans déstockage de carbone et sans pertes de fertilisants. Ceci est appliqué à la rénovation des prairies sensibles à l'envahissement par l'Agrostis, aux grandes cultures fourragères et de vente cultivées sur des plantes de service, à l'agroforesterie au sein du parcellaire de culture et de pâture.
- Des tests d'équipement innovants en élevage de précision et énergie : drone et capteurs électronique en mesure de biomasse sur prairies, imagerie en salle de traite, dispositifs d'économie d'énergie.

www.normandie.chambagri.fr/ferme-experimentale.asp

FILIÈRES ET ENTREPRISES

PROMOUVOIR L'ORIGINE ET LA QUALITÉ NORMANDE

Association Loi 1901 créée en 1999, l'Institut Régional de la Qualité Agroalimentaire de Normandie est issu du partenariat engagé par les Chambres d'agriculture de Normandie avec les professionnels de l'agroalimentaire, les Régions et l'Etat.

IRQUA-Normandie met en œuvre une politique d'intervention active au service de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Normandie, à travers ses principales missions de développement et de valorisation de l'origine et de la qualité Normandes :

- **Accompagner les démarches de Qualité et de proximité ;**
- **Promouvoir les produits de l'agriculture, de la mer et des produits agroalimentaires Normands ;**
- **Valoriser le Bien manger en Normandie ;**
- **Développer la marque collective des produits normands « Gourmandie »**

CONVENTIONS D'AFFAIRES AVEC LA GRANDE DISTRIBUTION

Le 24 juin dernier la Chambre Régionale d'agriculture de Normandie et IRQUA NORMANDIE ont coorganisé avec le groupe CARREFOUR NORMANDIE, une convention d'affaires qui a réuni 80 entreprises agroalimentaires, producteurs régionaux et 120 personnels de magasins et de centrales des enseignes CARREFOUR, CARREFOUR MARKET et CARREFOUR PROXIMITE. Cette collaboration, initiée en 2002 entre 13 entreprises et 5 points de vente s'étend désormais à plus d'une centaine de magasins normands. Une relation qui représente un chiffre d'affaires annuel de 10 millions d'euros au bénéfice de 45 de ces entreprises et producteurs normands dans une dimension où cette réussite conduit le groupe CARREFOUR à rechercher de nouveaux fournisseurs et à y associer pour la première fois son format dédié à la proximité.

Le 30 septembre 2015, la 6e édition d'une convention d'affaires analogue a été mise en place avec l'enseigne AUCHAN. Elle a rassemblé à ROUEN, 83 entreprises, producteurs normands et 200 personnels de 40 points de vente AUCHAN de Normandie, Ile-de-France, Picardie et Nord Pas-de-Calais ainsi que de la centrale nationale du groupe. Cette collaboration initiée en 2005, représente un chiffre d'affaires annuel de 21 millions d'euros au bénéfice de 60 des entreprises régionales participantes. À l'occasion de ce salon, un concept d'action promotionnelle clef en main « Normandie » a été présenté au groupe AUCHAN, ce qui a constitué une première en France.

TROPHÉES DE L'AGROALIMENTAIRE 2016

Créée en 2006 et organisée chaque année par la Chambre Régionale d'agriculture de Normandie, cette initiative récompense les meilleures nouveautés produits amont et aval de la filière. Elle fédère 30 partenaires régionaux et nationaux qui, à cette occasion, mutualisent leurs moyens pour soutenir les efforts de commercialisation des lauréats.

Dans un contexte où 80 % des produits nouveaux du secteur agroalimentaire disparaissent dans les 2 ans qui suivent leur lancement*, les Trophées de l'agroalimentaire affichent fièrement un taux de réussite de 65 %. Soient 48 innovations primées toujours commercialisés à ce jour.

Les clefs de cette réussite et le palmarès 2016 des Trophées ont été présentés le 8 octobre dernier.

(source : La revue des marques – N°82 – Avril 2013 – Page 45 et 46)

6 À 8 ACTIONS COLLECTIVES DE NIVEAU INTERNATIONAL

La Chambre Régionale d'agriculture de Normandie accompagne les producteurs et entreprises agroalimentaires normands dans leur développement commercial et marketing en France et à l'international. Chaque année, 6 à 8 actions collectives sont organisées : salons professionnels, missions de prospection, rencontres acheteurs, etc. Ce programme d'actions est défini sur la base des besoins exprimés par les entreprises et enrichi par l'ensemble des partenaires régionaux de l'export et des deux Régions normandes. Il est ensuite validé par un Comité de Pilotage Export, présidé par un chef d'entreprise agroalimentaire, installé dans le cadre de la Convention de Partenariat entre la Chambre Régionale d'agriculture et CCI International Normandie, en lien avec les ARIA (Associations régionales des industries agro-alimentaires).

Mise en place depuis 2011, elle permet une répartition claire des missions de chaque opérateur, et une plus grande complémentarité des dispositifs d'accompagnement au profit des entreprises. Actuellement, la Chambre d'agriculture travaille à l'élaboration d'un programme d'accompagnement spécifique pour les primo-exportateurs agroalimentaires, basé sur une approche mutualisée des marchés (ciblage, actions de prospection, logistique).

ÉLEVAGE D'ÉQUIDÉS
LA NORMANDIE AU PREMIER RANG

La Normandie est sans conteste la région du cheval. Première région d'élevage d'équidés en France, elle produit des animaux orientés vers l'élevage de course et vers l'utilisation sportive. La région accueille 8 100 entreprises, individuelles ou sociétaires, qui exercent leurs activités plus ou moins directement en lien avec les équidés.

En raison de la forte présence de la filière équine sur le territoire, les Chambres d'agriculture de Normandie ont créé en 2011 un poste mutualisé d'un conseiller équin à temps plein. Frédéric BUSNEL, référent équin régional est salarié de la Chambre de l'Orne avec un financement partagé avec les autres départements. Ce poste porte principalement sur l'élaboration de références technico économiques, le développement de prestations auprès des utilisateurs d'équidés et l'appui aux élus et la représentation des Chambres.

Le référent équin coordonne des actions en collaboration avec des conseillers chambres pour la création de prestations adaptées telles que « le coût de production du cheval produit » ou « Opti TVA » pour optimiser la gestion des taux de TVA et des tarifs en centres équestres. Des services existants ont également été développés spécifiquement pour les publics équins : par exemple

© Guillaume Tunzini fotolia

« le conseil bâtiment », le conseil « gestion des prairies », « l'étude économique projet installation » ou « le conseil PAC ». Pour promouvoir l'action des Chambres et ses services, des journées techniques en exploitation sont organisées chaque année. Par ailleurs, une offre de formations spécialisées est proposée à l'échelle régionale avec un tarif harmonisé. Le référent équin a également un rôle dans le suivi d'exploitations du réseau INOSYS. Il assure une veille technique (actualité, élevage, droit, sanitaire...), et politique pour le compte des élus équins et étaye les positionnements des Chambres sur les problématiques locales et nationales. Il appuie également une association d'éleveurs, le GAET (Groupement pour l'amélioration de l'élevage du trotteur français), dans la rédaction de sa revue quadrimestrielle.

PRODUITS CIDRICOLES
DES COMPÉTENCES UNIQUES AU NIVEAU RÉGIONAL

Créé au sein de la Chambre Régionale d'agriculture Normandie en 2000, le Service Régional Cidricole est né d'une volonté de regrouper les conseillers cidricoles (en arboriculture et œnologie) jusqu'alors répartis dans les Chambres Départementales d'agriculture normandes et un CETA. Devenu le SVPC* en 2010, il est depuis 2014 un service commun des Chambres de Normandie. Fort d'une équipe de 10 collaborateurs, il assure trois missions essentielles à la filière :

- Conseil en arboriculture et en œnologie auprès des producteurs de fruits, de cidre, de poiré, de Calvados, de Pommeau de Normandie, de jus de pommes, etc. ;
- Recherche appliquée et expérimentation en arboriculture et en transformation cidricole, avec des spécificités particulières sur le verger cidricole biologique et les produits de la distillation ;
- Animation de la filière et promotion des produits.

Cette structuration régionale confère au SVPC une position centrale dans la filière cidricole normande ; les deux coopératives cidricoles

leader lui délèguent ainsi l'appui technique apporté à leurs producteurs du territoire normand (environ 200 agriculteurs). Ce sont au total plus de 350 producteurs de fruits à cidre et une centaine de transformateurs, assurant la grande majorité des volumes produits, qui bénéficient des conseils du service cidricole des CA de Normandie. Sur le plan national, les compétences reconnues de nos six ingénieurs et techniciens en arboriculture fruitière et de nos trois œnologues font de cette équipe le principal partenaire de l'institut technique de la filière.

*SVPC : Service Vergers et Produits Cidricoles

INNOVATION
LA NORMANDIE 1ÈRE RÉGION LINIÈRE D'EUROPE

En 2014, avec près de 42 400 hectares de lin semé, La Haute-Normandie et la Basse-Normandie représentent à elles seules 70 % de la production nationale et 50 % de la production européenne. 10 entreprises y transforment le lin et permettent ainsi l'innovation au sein de la filière : Terre de Lin (76 et 27), le Groupe Depestele (76 et 14), le Teillage Bellet, AgyLin et le Vert Galant en Seine-Maritime, le Teillage Lamerant, la linière Saint-Martin, et la Coopérative de Teillage du Lin du Neubourg (CTLN) dans l'Eure et les coopératives linières du Nord de Caen et de Cagny dans le Calvados. Parmi elles, la CTLN et Terre de lin sont certifiées pour la production de fibres « bio ».

DU CHAMP AU SMARTPHONE : LA FILIÈRE LIN NORMANDE INNOVE

Aujourd'hui, le Lin Normand est valorisé après transformation par 5 principaux acteurs industriels : Dehondt, LINEO, au capital duquel CAPSEINE est entré courant 2015 à hauteur de 75 %, Ecotechnilin, Terre de Lin, qui a repris l'activité de la start-up bourguignonne Biorenforts, et le groupe Depestele. A eux 5, ils proposent une gamme de produits à base de lin appelés renforts, servant à l'obtention d'agro-composites pour de nombreux secteurs tels que l'automobile, le sport et loisirs, les matériaux de construction, etc. Depuis 20 ans déjà, ils sont à l'origine de nombreux produits commercialisés et prototypes, tels que les membranes « F » pour enceintes de la marque Focal (2013), les raquettes de tennis Artengo commercialisées par Décathlon (2006), le chariot de service SmartCart pour l'aéronautique en FibriRock récompensé au JEC Europe (2015), le radôme de radar commercialisé par BMP (2014) ou encore la coque de smartphone réalisée en Twinflax P-Preg, agro-composite récompensé par l'Agrobio-base Award (2013).

NOV&ATECH : UN OUTIL INITIÉ PAR LES CHAMBRES D'AGRICULTURE POUR VALORISER LES PRODUCTIONS NORMANDES

Les Chambres d'agriculture de Normandie et plusieurs acteurs de la profession agricole régionale, ont créé le réseau Nov&atech en 2009 pour porter les ambitions de l'agriculture auprès des filières industrielles régionales que sont l'automobile, l'aéronautique, la plasturgie, l'énergie ou la cosmétique. L'association se positionne ainsi à l'interface entre producteurs, industriels et chercheurs dans le domaine des agromatériaux, des bioénergies et de la chimie du végétal. Sur le lin, Nov&atech met toutes ses compétences à profit pour faire émerger une filière lin technique normand. Plus généralement, des collaborations avec les filières (organisation de journées thématiques, participation commune à des salons, structuration d'actions mutualisées ou de projets collaboratifs) et la signature de conventions de partenariat (PlastAlliance et Energie Haute-Normandie) facilitent le dialogue autour d'axes communs de travail. Nov&atech propose ainsi INNOV'MAT aux TPE et PME normandes. Ce dispositif vise à leur faciliter l'accès à un réseau de fournisseurs et d'experts et à les accompagner vers l'industrialisation et la commercialisation d'agromatériaux « made in Normandie ».

LE CHANVRE : UNE NOUVELLE « CORDE » À L'ARC NORMAND

Si la production linière est la production emblématique, la Normandie est également productrice de chanvre depuis les années 70. Après la cessation des contrats de valorisation auprès des papeteries Mauduit (72) en 2005, les Chambres d'agriculture ont œuvré pour pérenniser la production en Normandie et faciliter la mise en place d'outils de transformation locaux. Le chanvre normand est désormais défibré dans la Manche (Agrochanvre – depuis 2009) et dans l'Eure (Coopérative de Teillage de lin du Neubourg – depuis 2012).

Gaelle FAGNEN, Responsable communication (Chambre régionale)

Gwenaëlle GAIN, Responsable du Service Élevage (Chambre régionale)

Cédric GARNIER, Conseiller spécialisé, Réseau d'élevage Lait & Références fourrages

Jean Jacques Beauchamp, Responsable équipe élevage (Chambre d'agriculture du Calvados)

Laurent CLARYS, Directeur de la ferme expérimentale professionnelle de La Blanche Maison (Chambre régionale)

Isabelle DAVID, Directrice Service Agroalimentaire & Proximité (IRQUA-Normandie / Chambre régionale d'Agriculture de Normandie)

Jocelyn FONTAINE, Responsable Pôle Commercial et Trade marketing (Chambre régionale)

Christelle LHOMMET, Chargée de Mission Export

Frédéric BUSNEL, Référent équin des Chambres d'agriculture de Normandie

Arnaud DIDIER, Œnologue - Responsable du Service Vergers et Produits Cidricoles des Chambres d'agriculture de Normandie

Isabelle GHESTEM, Chargée de mission « Valorisations des agro-ressources », Coordinatrice Energie (Chambre départementale d'agriculture de l'Eure)

Stéphanie RAUX, Directrice Nov&atech

www.chambre-agriculture-normandie.fr

DEMAIN ET APRÈS DEMAIN, À QUEL CLIMAT S'ATTENDRE ?

Élévation des températures, baisse de la recharge des nappes phréatiques, baisse du niveau des cours d'eau malgré une augmentation des précipitations hivernales...
Voici un panorama du climat de demain dont l'intensité est encore incertaine.

Révélée au public par les rapports du GIEC, la climatologie - science dédiée à l'étude du climat- a fait d'immenses progrès ces dernières années. Carottages glaciaires, sondes océaniques, mesures satellitaires : à force d'analyses, les climatologues sont parvenus à comprendre finement le fonctionnement de la machine climatique mondiale. Ils ont ainsi levé toute ambiguïté sur la réalité du changement en cours, de même que sur ses causes. De cet immense travail, deux avancées doivent être rappelées.

LE CLIMAT MONDIAL DÉCRYPTÉ

D'une part, les climatologues ont pu hiérarchiser les nombreux facteurs influençant notre climat : facteurs naturels (activité solaire, orbite terrestre, éruptions volcaniques, etc.) ou anthropiques (usages du sol, émissions de GES, pollution par les particules, etc.). Le verdict est sans appel : les activités humaines sont devenues la principale cause de l'évolution de notre climat.

D'autre part, ils sont parvenus à préciser comment le climat de demain réagira à nos émissions futures de Gaz à Effet de Serre (GES). Plusieurs avenirs climatiques sont encore « possibles » suivant l'orientation de nos activités, mais dans une trajectoire où la température moyenne mondiale augmentera (de 1,5 à 4,5°C) d'ici la fin du siècle et où les contrastes de précipitations s'accroîtront entre régions sèches et humides du globe.

Comment la France subira-t-elle cette évolution ? Deux horizons de temps facilitent cette description.

LE CLIMAT À L'HORIZON 2021-2050
(par rapport à 1976-2005)

La température moyenne annuelle devrait s'élever en France de 0,6 à 1,3 °C. Les vagues de chaleur estivales devraient se multiplier et les jours froids se raréfier sur l'ensemble du pays. Ce réchauffement entraînera une élévation de l'évapotranspiration. Une légère hausse des précipitations est attendue hiver comme été, mais dont la répartition spatiale reste incertaine.

LE CLIMAT À L'HORIZON 2071-2100
(par rapport à 1976-2005)

La température moyenne annuelle devrait continuer à s'élever en France. Plus marquée en été qu'en hiver, cette hausse pourrait dépasser + 5°C l'été pour le scénario de fortes émissions de GES, les vagues de chaleur estivales pouvant alors s'accroître de 20 jours ou plus. Les précipitations hivernales pourraient augmenter de + 10 à + 75 mm, l'évolution en été étant plus incertaine car liée au modèle climatique utilisé. L'augmentation de l'évapotranspiration devrait se poursuivre, réduisant les écoulements d'eau (nappes et rivières).

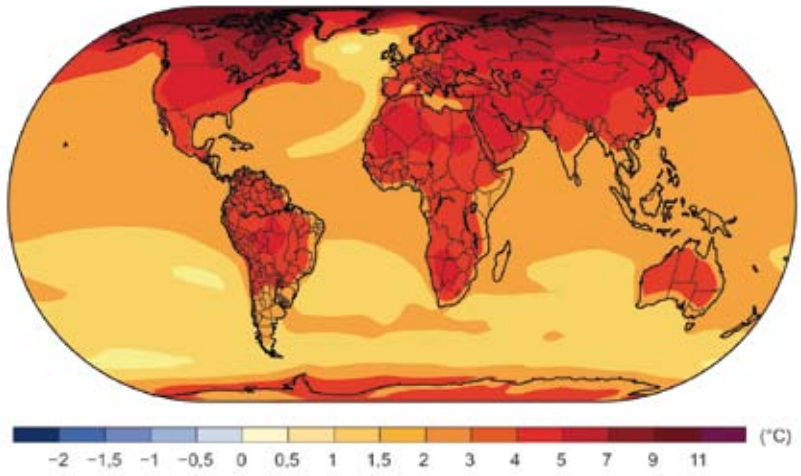

Evolution simulée du climat mondial entre la fin du XX^{ème} et la fin du XXI^{ème} siècle, dans l'hypothèse d'émissions de GES peu maîtrisées. Haut : température moyenne annuelle. Bas : cumul annuel des précipitations. source : 5^{è} rapport du GIEC, volume 1

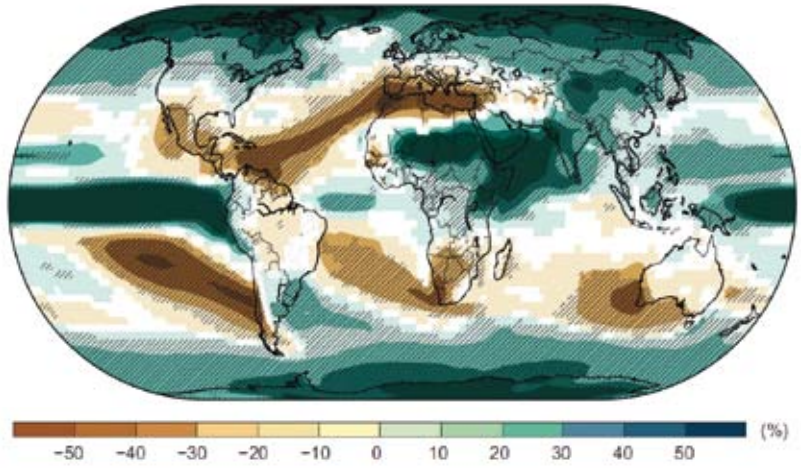

LA RESSOURCE EN EAU

La tentation est forte d'imaginer les ressources en eau futures, à partir du seul examen des pluies. Ce serait oublier que l'humidité des sols, les niveaux des nappes et les débits des rivières dépendent tout autant de l'évapotranspiration. Or, celle-ci devrait nettement s'accroître à l'avenir en raison du réchauffement, entraînant ainsi une baisse des écoulements en France malgré le maintien des pluies.

C'est pourquoi, d'ici le milieu du siècle, la recharge des nappes devrait baisser en France de 10 à 25 %, deux zones étant plus touchées, le bassin de la Loire (- 25 % à- 30 % de recharge sur la moitié du bassin), et le Sud-Ouest (- 30 à- 55 % de recharge).

Les débits des rivières devraient aussi s'orienter à la baisse : de - 10 à - 40 % pour les débits annuels sur la quasi-totalité du pays et jusqu'à - 70 % pour les débits d'étiage dans certains bassins. Les crues hivernales quant à elles, n'évolueraient pas de façon significative. ●

source : Explore 2070

Évolution simulée du débit moyen annuel en France entre (1961-1990) et (2046-2065), dans l'hypothèse d'émissions intermédiaires de GES.

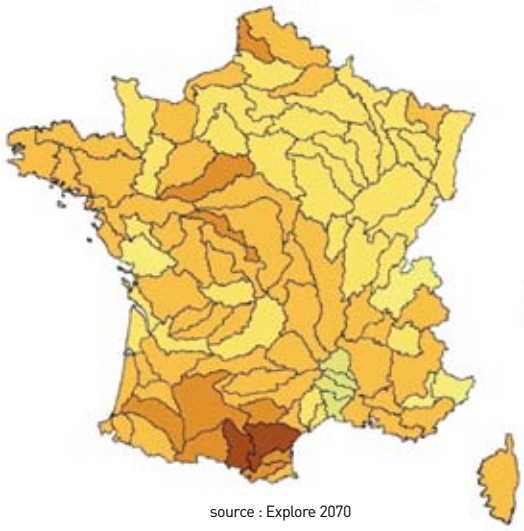

source : Explore 2070

Évolution simulée de la recharge des nappes phréatiques en France entre (1961-1990) et (2046-2065), dans l'hypothèse d'émissions intermédiaires de GES.

© meryll fotolia.com

0,6 à 1,3°C

Estimation de l'élevation de la température moyenne annuelle en France (2021-2050) par rapport à 1976-2005

+ 10 à + 75 mm

Estimation de l'augmentation des précipitations hivernales à l'horizon 2071-2100

10 à 25 %

Baisse de la recharge des nappes phréatiques en France d'ici le milieu du siècle (jusqu'à – 30 % à -55 % dans le Sud Ouest).

Évolution simulée du temps passé en sécheresse du sol au cours du XXIème siècle (années 2020, 2050, 2080).

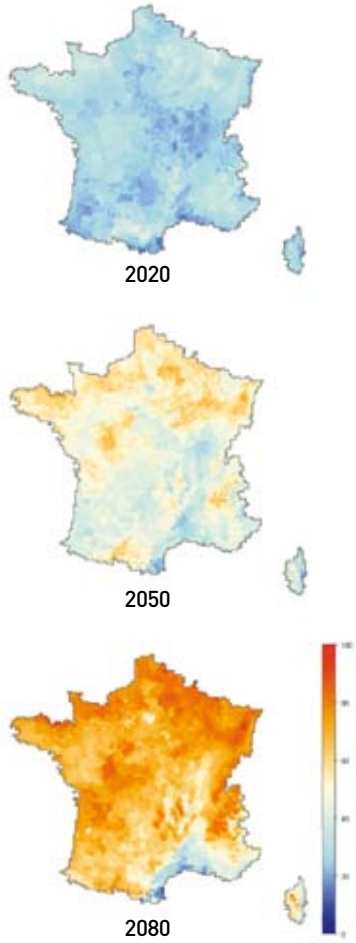

source : Climsec, MétéoFrance

QUE RETENIR ?

- Le climat présente une grande inertie : son évolution actuelle ne pourra pas être infléchie avant 2040. Adapter l'agriculture est donc aussi vital que réduire les émissions de GES.
- Malgré le maintien des pluies, les conditions hydriques devraient se durcir en France dès 2050 avec une nette baisse des écoulements d'eau.

Sans frein sur les émissions de GES, le réchauffement en France d'ici 2100 (jusqu'à + 5 °C en été) mettra en péril de nombreuses activités.

Frédéric Levrault
Agronome, Chambre régionale d'agriculture Poitou-Charentes

« LE CHANGEMENT CLIMATIQUE RISQUE DE S'ACCÉLÉRER TROP VITE SI NOUS N'AGISSONS PAS »

TROIS QUESTIONS À Serge PLANTON

Responsable de recherche climatique à Météo-France et membre du GIEC

Qu'a apporté le dernier rapport du GIEC par rapport aux précédents ?

Il est d'abord important de dire que ce rapport a confirmé une conclusion déjà donnée dans le précédent rapport, à savoir que le changement climatique est sans équivoque. Il a aussi apporté de nouvelles preuves du rôle dominant joué par les activités humaines sur le réchauffement climatique observé depuis les années 1950. Concernant les projections du climat futur, les experts ont pour la première fois considéré les politiques climatiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans leurs scénarios. Cela permet en particulier d'appuyer les négociations internationales de la prochaine conférence sur le climat, la COP21 à Paris, sur des bases scientifiques.

L'évolution climatique des 20 prochaines années est celle qui intéresse particulièrement les agriculteurs. Que peut-on dire du climat attendu en France à cet horizon de temps ?

Pour cet horizon temporel, il y a une vraie difficulté car les tendances climatiques liées à l'accumulation des émissions de gaz à effet de serre vont se poursuivre et même s'amplifier, mais elles seront en grande partie masquées par la variabilité climatique naturelle. A l'échelle d'un pays comme la France, il n'est ainsi pas possible de prévoir de manière précise et fiable l'évolution de la température et des précipitations des 10 ou 20 prochaines années. Nous pouvons cependant affirmer que, d'après les projections climatiques disponibles aujourd'hui, le réchauffement climatique sur les 50 prochaines années sera lui du même ordre que celui que l'on a connu sur l'ensemble du XXe siècle.

Pourquoi le seuil des 2°C a-t-il été choisi comme objectif pour les négociations internationales sur l'atténuation ?

Il s'agit d'un choix politique basé sur l'idée que les effets du changement climatique seraient beaucoup plus importants dans le cas d'un réchauffement supérieur à 2°C. Cette hypothèse est effectivement fondée sur des résultats scientifiques publiés dès le deuxième rapport du GIEC en 1995. Mais il n'y a pas de seuil général à partir duquel l'ensemble des risques associés au changement climatique passeraient par exemple de faible à fort. Ces seuils, lorsqu'ils existent, dépendent de la nature des systèmes qui sont affectés. ●

L'ADAPTATION DE L'AGRICULTURE : DÉJÀ EN ROUTE ?

L'adaptation de nos pratiques au changement climatique sera de plus en plus nécessaire ces 20 ou 30 prochaines années. Tant sur le plan national que local, un accompagnement est indispensable (idéalement par les organismes de développement agricole).

L'adaptation va appeler un effort important de formation des conseillers et des agriculteurs

© Production Perig fotolia

Depuis quelques décennies, nous voyons émerger en France des modifications des pratiques agricoles - voire de nouvelles pratiques - dont l'origine réside dans l'évolution du climat : avancement des dates de semis du maïs, vendanges nocturnes, désalcoolisation du vin, fauche plus précoce de l'herbe, grandes cultures irriguées en goutte à goutte enterré, bâtiments d'élevage ventilés pour minimiser l'effet des canicules, etc. Ces adaptations observables sont déjà très diverses, mais toutes visent à maintenir les outils de production quitte à les faire évoluer, dans un contexte climatique devenu différent de celui des années passées. Que peut-on dire de ce mouvement naissant ?

D'abord, que ces adaptations actuellement limitées à quelques productions et/ou régions, vont progressivement se généraliser. En effet, il est établi que notre climat va continuer à évoluer jusqu'au milieu de ce siècle – à peu près au rythme que nous observons depuis les années 1980- et indépendamment de nos efforts d'atténuation qui pourront commencer à porter leurs fruits sous la forme d'un ralentissement du réchauffement. C'est pourquoi l'adaptation va devenir de plus en plus nécessaire au cours des 20 ou 30 prochaines années.

Ensuite, que toutes les adaptations possibles ne sont pas encore validées : l'amélioration variétale pour la résistance au stress hydrique ne livrera pas ses résultats avant quelques années ; l'intérêt de l'agroforesterie pour modérer par effet d'ombrage l'échaudage des céréales à paille reste à préciser ; l'intérêt pour les régions atlantiques d'espèces prairiales d'origine méditerranéenne est à l'étude, etc. La gamme des possibilités devrait donc s'étendre au cours des prochaines années, aucune adaptation prise isolément n'étant cependant la panacée.

DEUX DÉMARCHES ET NIVEAUX COMPLÉMENTAIRES

L'adaptation se construit suivant deux démarches complémentaires : au niveau national par la recherche et l'expérimentation menées par les instituts de recherche (INRA, IRSTEA) et les Instituts techniques ; au niveau plus local, par des initiatives émanant des agriculteurs, des Chambres départementales ou régionales d'agriculture, de collectivités locales, ou encore de gestionnaires de ressources ou de territoires (agences de l'eau, parcs naturels nationaux ou régionaux, etc.).

Enfin, notons que l'agriculture française - comme les autres secteurs d'activité - ne dispose d'un cadre institutionnel pour l'adaptation que depuis 2011 avec le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC). Ce plan ne revêt encore aucun caractère obligatoire et ne présente ni modalité ni calendrier de réalisation. Cependant, l'agriculture et la ressource en eau y font déjà l'objet de fiches spécifiques et ce premier PNACC préfigure sans doute des orientations renforcées.

TROIS POINTS ESSENTIELS

Il est délicat de prédire ce que sera exactement l'adaptation de notre agriculture, mais trois points semblent acquis :

- un monitoring de l'adaptation est indispensable (idéalement par les organismes de développement agricole) pour comprendre les mutations climatiques et agricoles en cours ;
- l'adaptation va appeler un effort important de formation des conseillers et des agriculteurs, autre axe de travail de nos établissements ;
- l'adaptation est un processus inscrit dans la durée ; l'agriculture adaptée au climat de 2020 ne sera pas l'agriculture adaptée au climat de 2050. ●

Frédéric LEVRAULT
Agronome, Chambre régionale d'agriculture Poitou-Charentes

ORACLE

UN OBSERVATOIRE RÉGIONAL POUR COMPRENDRE ET CONSTRUIRE L'ADAPTATION DE L'AGRICULTURE

TÉMOIGNAGE DE
Luc SERVANT

Président de la Chambre régionale d'agriculture de Poitou-Charentes

Comprendre comment le changement climatique se manifeste en Poitou-Charentes et analyser ses liens avec l'agriculture régionale : tels sont les objectifs de l'Observatoire Régional sur l'Agriculture et le Changement cLimatiquE (ORACLE), mis en place fin 2013 par l'ADEME (Direction Régionale) et la Chambre d'Agriculture Poitou-Charentes après deux ans d'études.

Luc SERVANT, pourquoi un tel dispositif et quelles étaient vos intentions de départ ?

Il est évident que l'agriculture est directement concernée par l'évolution du climat. J'ai toujours considéré qu'il était nécessaire de s'intéresser à ce sujet pour comprendre, au regard de la situation actuelle, ce qui pouvait se passer. Un partenariat solide avec l'ADEME et le Conseil régional ont permis de mettre en marche cette action de façon partagée.

Après quelques années de fonctionnement de l'observatoire ORACLE, quels enseignements en tirez-vous ?

La première phase d'observation a été très riche d'enseignements. On constate bel et bien une évolution du climat au cours des dernières décennies. Les données climatologiques sont formelles et indiquent une hausse des températures et de l'ETP que nous savons à présent chiffrer dans notre périmètre régional. Nous en avons montré l'impact sur la production agricole au moyen d'une collecte importante de données telles que les dates de récolte et de vendanges par exemple. Un travail a alors été mené sur les adaptations possibles et sur les mesures d'anticipation qui peuvent être mises en place. N'oublions pas que l'agriculture a aussi un rôle à jouer pour contribuer à atténuer le changement climatique futur.

Quels conseils donneriez-vous à des élus Chambres pour l'élaboration d'un tel outil ?

Il est indispensable que nous menions ce travail sur l'ensemble du territoire. Nous avons le devoir d'anticiper les impacts du changement climatique sur l'agriculture pour mettre en œuvre les mesures d'adaptation. Cela nécessitera de faire évoluer la recherche et le développement auprès des agriculteurs. Ce sont des actions à long terme où les Chambres d'agriculture doivent être pleinement impliquées. L'adaptation locale de ce travail est à privilégier.

Les agriculteurs doivent être informés du travail qui est fait car ils peuvent intégrer dès maintenant ces évolutions dans leurs stratégies et systèmes de production. Nous avons de nombreux et beaux défis à relever. Les espèces cultivées aujourd'hui seront-elles adaptées à l'avenir ? Comment faire évoluer la gestion de l'eau ? Les élus des Chambres d'agriculture doivent vite s'imprégner de ce dossier. ●

Pour en savoir plus
www.poitou-charentes.chambagri.fr/innovation/changement-climatique/oracle-observatoire.html

© Budimir Jevtic fotolia

L'ATTÉNUATION EN AGRICULTURE : QUELLES SOLUTIONS ?

Une réduction des émissions agricoles françaises de l'ordre de 10 à 20 % semble accessible sans modification majeure des systèmes de production et avec des coûts et bénéfices qui globalement s'équilibrent.

L'agriculture de précision et le numérique sont des atouts puissants pour limiter les intrants et lutter ainsi contre le rechauffement climatique

© Marque F. CA 64

L'agriculture peut agir à différents niveaux pour contribuer à la lutte contre l'effet de serre : optimiser les intrants, maîtriser ses émissions, accroître les stocks de carbone dans les sols, produire des matériaux et énergies renouvelables. Si depuis plusieurs années, la connaissance de ces leviers s'améliore, l'enjeu principal est désormais leur déploiement sur le terrain avec des outils et politiques d'accompagnement appropriés, en particulier via les démarches territoriales et des signaux économiques.

Le potentiel et les leviers techniques pour réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de l'agriculture font l'objet de nombreux travaux de recherche et d'évaluation, en particulier en France. Même si des incertitudes demeurent sur la compréhension ou la quantification des émissions, quatre grands leviers sont désormais identifiés :

1 **intrants :** avec les économies d'énergie, la fertilisation équilibrée ou l'ajustement des rations du bétail, les agriculteurs peuvent facilement réduire les émissions associées à la fabrication et l'usage des intrants tout en améliorant leur marge économique. L'agriculture de précision et le numérique sont des atouts puissants en ce sens.

2 **agroécologie :** les pratiques visant à améliorer le fonctionnement croisé des cycles biologiques (plantes / sols / animaux) et à limiter les pertes de carbone et d'azote vers l'extérieur (air, eau) constituent un réservoir important d'atténuation. On y retrouve entre autres les légumineuses, les couverts en interculture, les techniques culturales sans-labour, la fertilisation organique, la gestion optimisée des prairies ou l'agroforesterie. Ces pratiques sont initiées généralement pour d'autres motivations, comme l'érosion ou la perte de fertilité des sols, et induisent souvent des modifications importantes des systèmes et habitudes des agriculteurs.

3 **technologies :** plusieurs process voient le jour pour réduire spécifiquement les émissions de CH4 et de N2O en agriculture. C'est le cas des lipides insaturés et additifs dans les rations des ruminants ou les inhibiteurs de nitrification pour la fertilisation minérale. Malgré des effets vérifiés et parfois des co-bénéfices associés, leurs coûts sont encore assez prohibitifs.

4 **bioéconomie :** la production d'énergies et matériaux renouvelables à partir de biomasse permet de substituer du carbone d'origine fossile. L'intensité carbone du produit substitué et la durabilité de la biomasse sont à considérer de plus en plus dans la justification des usages non-alimentaires. Ces nouveaux débouchés constituent aussi des opportunités pour les agriculteurs de diversifier leur revenu.

Certaines pratiques comme les couverts intercultures permettent de limiter les pertes de carbone et d'azote vers l'extérieur (air, eau).
Implantation de phacélie (CA Finistère)

Pour identifier et quantifier les leviers d'action à l'échelle de son exploitation, chaque agriculteur peut réaliser avec les Chambres d'agriculture un diagnostic énergie-GES, tel que Dia'terre®. Il permet de chiffrer le bilan actuel (émissions brutes et stockage de carbone) et d'évaluer les gains unitaires et croisés de différents leviers.

Les Chambres d'agriculture réalisent avec ClimAgri®, une démarche portée par l'ADEME, des diagnostics partagés permettant de construire des scénarios énergie-GES pour l'agriculture et la forêt à l'échelle des territoires.

LE DÉPLOIEMENT À L'ÉCHELLE TERRITORIALE ET LES SIGNAUX ÉCONOMIQUES

La lutte contre l'effet de serre ne peut s'envisager uniquement à l'échelle de la ferme. La vision territoriale permet de l'approcher à un niveau plus pertinent, en croisant notamment avec les enjeux économiques, de gestion des ressources et de production alimentaire et non-alimentaire. C'est ce que les Chambres d'agriculture font avec ClimAgri, une démarche portée par l'ADEME, qui permet de réaliser des diagnostics partagés et de construire des scénarios énergie-GES pour l'agriculture et la forêt à l'échelle des territoires. Au-delà du potentiel d'atténuation, la démarche ClimAgri est un atout pour construire des stratégies réalistes et engager des dynamiques collectives.

À la suite d'un ClimAgri®, le Pays du Ternois en Nord-Pas-de-Calais a signé une charte avec la Chambre d'agriculture pour un plan d'action pluriannuel basé sur des objectifs de réduction d'émissions de GES.

Pour avancer efficacement sur l'atténuation, un signal prix sur les émissions évitées est à terme indispensable. C'est un sujet difficile pour l'agriculture, car, rappelons-le, les émissions de GES sont diffuses, partiellement maîtrisables et encore empreintes d'incertitudes. Pour autant, des initiatives voient le jour en ce sens. Elles peuvent concerner des actions spécifiques avec des financements carbone (projets domestiques ou crédits volontaires), par exemple la réduction de la fermentation entérique avec les graines de lin (Bleu Blanc Cœur) ou le stockage de carbone avec la plantation d'arbres agroforestiers (Fondation Good Planet).

Elles peuvent aussi se construire à l'échelle de filières, comme le projet Life Carbon Dairy (Institut de l'Elevage) qui vise à réduire de 20 % les émissions de la filière lait en France. Un pari peut en effet être pris sur le fait que les industriels seront désormais attachés (et peut-être prêts à y mettre le prix) pour avoir une empreinte bas carbone de leurs produits agricoles...

QUELLE CAPACITÉ D'ATTÉNUATION POUR L'AGRICULTURE FRANÇAISE ?

Comme les autres secteurs d'activité, l'agriculture de notre pays va devoir s'impliquer davantage dans la réduction de ses émissions de GES. La question reste ouverte de savoir quel peut être le niveau de cette réduction, mais nous disposons d'ores et déjà de deux repères :

> une réduction des émissions agricoles françaises de l'ordre de 10 à 20 % semble accessible sans modification majeure des systèmes de production et avec des coûts et bénéfices qui globalement s'équilibrent ;

> une réduction des émissions de l'ordre de 50 % implique une refonte lourde du système agricole français (part de l'export, nature des productions, régime alimentaire des français, ...) caractérisée notamment par une réduction importante de l'élevage et la quasi suppression de l'agriculture conventionnelle.

Le chemin précis n'est pas encore tracé, mais nos connaissances s'affinent pour définir progressivement l'agriculture bas carbone de demain. ●

« ON CONNAÎT DÉSORMAIS LE COÛT DES OPTIONS D'ATTÉNUATION POUR L'AGRICULTURE »

INTERVIEW DE
Sylvain PELLERIN
Directeur de recherches à l'INRA

L'INRA a publié en 2013 une étude complète sur le potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du secteur agricole en France métropolitaine à l'horizon 2030. Quelles sont les actions qui sont les plus efficaces et comment les faire valoir ?

L'étude finalisée en 2013 a permis d'identifier 4 leviers majeurs d'atténuation des émissions, décomposés en 10 actions et 26 sous-actions. Les 4 leviers identifiés portent sur la gestion de l'azote, le stockage de carbone dans les sols et la biomasse, l'alimentation animale, la production et la consommation d'énergie sur l'exploitation. Chacune des sous-actions a été caractérisée par son potentiel d'atténuation à l'horizon 2030 (exprimée en Mt CO2e évité) et son coût pour l'agriculteur (exprimé en € par t de CO2e évitée). Globalement l'étude met en évidence un potentiel d'atténuation significatif dans le secteur agricole, de 10 à 30 Mt CO2e selon le mode de calcul utilisé, soit jusqu'à 30 % des émissions actuelles. L'étude montre également que la comptabilisation par l'inventaire national des efforts réalisés par le secteur agricole suppose un progrès conjoint des méthodes d'inventaire et des outils de suivi et vérification des émissions.

Toutes les actions d'atténuation n'ont pas les mêmes intérêts, notamment économiques. Comment analyser ces coûts et peut-on les intégrer pour du conseil ?

Un tiers du potentiel d'atténuation est à coût négatif. Il s'agit principalement d'actions portant sur des économies d'intrants (énergie, fertilisants azotés) sans perte de production. Un deuxième tiers est à coût modéré (< 25€ par t de CO2e évité). Il s'agit d'actions modifiant le système de culture et/ou nécessitant des investissements, mais dont les coûts sont en partie compensés par des réductions de charges (carburant) ou la production de nouveaux produits valorisables (biogaz, bois, etc...). Un troisième tiers est à coût plus élevé (> 25€ par t de CO2e évité) du fait d'investissements ou d'achats de consommables dédiés, d'un temps de travail supplémentaire ou de pertes de production non compensés par des réductions de charges ou la production de nouveaux produits valorisables.

Le calcul des coûts repose sur des références et hypothèses nationales qui peuvent varier fortement entre régions et systèmes de production. Par ailleurs, ils n'intègrent pas forcément le temps dédié à l'acquisition de nouvelles compétences. Le développement agricole, en particulier les Chambres d'agriculture, ont donc un rôle important pour préciser et contextualiser les critères de choix dans la mise en œuvre de ces actions. ●

Étude accessible sur :
http://institut.inra.fr/Missions/Eclairer-les-decisions/Etudes/Toutes-les-actualites/Etude-Reduction-des-GES-en-agriculture

Coût (en euros par tonne de CO2e évité) et potentiel d'atténuation annuel en 2030 à l'échelle du territoire métropolitain(en mt de CO2e évité) des actions instruites (inra, 2013)

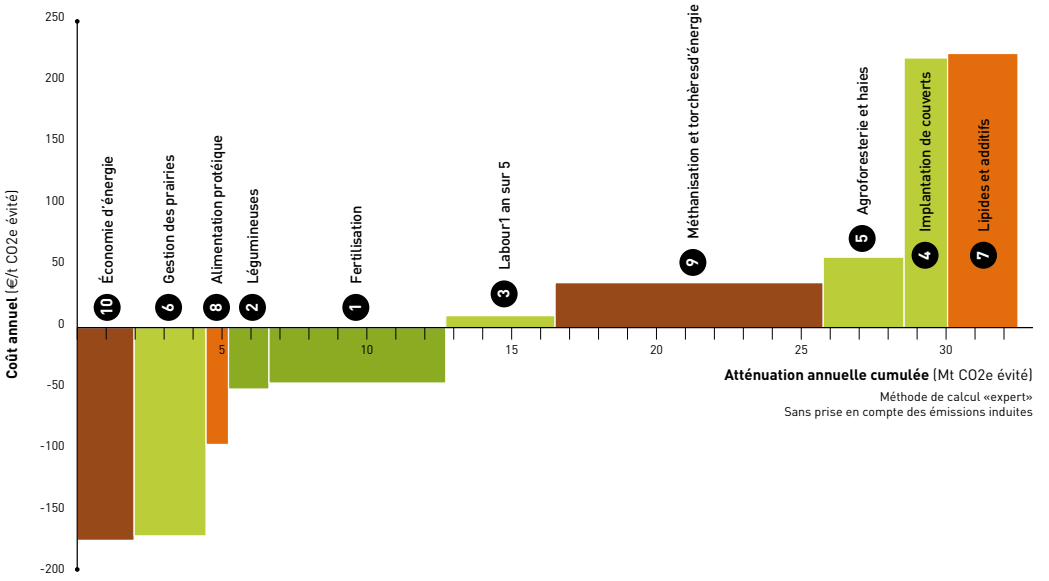

ADAPTATION ET ATTÉNUATION : MÊME COMBAT ?

L'atténuation de l'effet de serre et l'adaptation au changement climatique ne suivent pas les mêmes logiques et croisent parfois des intérêts contraires. Toutefois, des initiatives locales et désormais internationales nous montrent les atouts de recourir à des approches intégrées à la fois à l'échelle des exploitations et des territoires.

DES DÉFIS COMMUNS MAIS DES INTÉRÊTS DIVERGENTS

Atténuation et adaptation sont deux maillons pour faire face au changement climatique, avec d'un côté réduire nos émissions pour éviter que le climat soit invivable ; de l'autre, adapter nos activités pour limiter les impacts négatifs et optimiser les effets positifs. L'atténuation répond donc à une logique d'intérêt général (les GES n'ont pas de frontières) et sur le long terme (agir pour les générations futures). L'adaptation est fondée sur des intérêts particuliers (propre à une région ou une activité) et à plus court terme (les effets sont déjà présents).

L'adage est désormais connu. L'agriculture de demain devra à la fois produire plus (70 % selon la FAO) pour nourrir 9 milliards de personnes en 2050 tout en limitant les pressions sur les ressources naturelles (sols, eau, biodiversité). Le changement climatique vient renforcer l'acuité de ce défi déjà colossal. Dans ce contexte, l'adaptation de l'agriculture apparaît comme primordiale à tous les pays pour préserver leur souveraineté alimentaire et leurs marchés à l'export. Or les émissions de l'agriculture pourraient croître parallèlement au niveau de production, en particulier avec une hausse de la consommation de viande. L'atténuation pour l'agriculture serait-elle un frein à l'adaptation et à la sécurité alimentaire ?

L'AGRICULTURE AU CŒUR DES NÉGOCIATIONS CLIMATIQUES ?

Par rapport à l'ampleur des défis qu'elle porte, l'agriculture a souvent été considérée comme le parent pauvre des négociations internationales sur le climat. Ce n'est qu'après les émeutes de la faim en 2008 que les spécificités de l'agriculture ont été progressivement reconnues au sein de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CNUCC).

Un des principaux points d'achoppement des négociations se concentre sur l'approche atténuation / adaptation. Les pays développés et instances internationales soutiennent une approche conjointe, en particulier pour faciliter le financement des projets. Les autres pays, notamment l'Inde, la Chine ou le Brésil, considèrent que l'atténuation constituerait une menace pour leur sécurité alimentaire et qu'elle limiterait les financements à l'adaptation, qui doit rester prioritaire pour l'agriculture. Cette posture est plutôt exacerbée par le cadre des négociations climatiques et certains pays, comme le Brésil, réticents à d'éventuelles contraintes mettent en place des programmes nationaux d'atténuation pour leur agriculture. La réduction de l'empreinte C constituerait demain un argument à l'export ?

DES INITIATIVES POUR DES AGRICULTURES CLIMATO-INTELLIGENTES

Au-delà des négociations internationales, de multiples initiatives, s'appuyant en particulier sur l'agroécologie, progressent pour trouver des solutions intégrées face au changement climatique,. Portées par des équipes scientifiques, des associations ou des acteurs de terrain, elles s'attachent par exemple à rénover les pâturages dégradés, développer des systèmes agroforestiers, construire des aménagements hydrauliques, améliorer la sélection génétique ou favoriser des modes d'élevage adaptés aux zones humides.

L'élevage en zone humide, une réponse aux enjeux d'adaptation et d'atténuation du réchauffement climatique.

© O. Rohulya - fotolia

Depuis 2010, ces initiatives sont appuyées par la FAO avec le concept d'agriculture climato-intelligente (Climate Smart Agriculture 'CSA' en anglais). Il repose sur une approche qui promeut un développement agricole et rural avec trois piliers :

- augmenter la productivité agricole et les revenus des agriculteurs pour préserver la sécurité alimentaire ;
- renforcer la résilience et la capacité d'adaptation au changement climatique ;
- limiter les émissions de gaz à effet de serre et augmenter la séquestration du carbone.

En septembre 2014 a été lancée une alliance internationale pour promouvoir cette approche et mettre en place les conditions de son déploiement à plus grande échelle (GACSA – Global Alliance for Climate Smart Agriculture). Elle rassemble aujourd'hui une vingtaine d'états, dont la France, et plus de 50 organisations.

Le concept d'agriculture climato-intelligente et les nombreux exemples qui s'y rapportent sont des éléments qui démontrent la capacité à faire de l'atténuation et de l'adaptation un même combat pour l'agriculture, tout en renforçant la robustesse économique. C'est une perspective à saisir pour les Chambres d'agriculture à la fois dans leur conseil aux agriculteurs et le pilotage de stratégies à l'échelle des territoires. ●

« LES CHAMBRES D'AGRICULTURE ONT UN RÔLE À JOUER À L'ÉCHELLE DES TERRITOIRES »

© Tristan Paviot

INTERVIEW DE Jérôme MOUSSET

Chef du Service Agriculture et Forêt à l'ADEME

L'ADEME accompagne depuis plus de 10 ans les actions des Chambres d'agriculture auprès des agriculteurs. Ces actions sont-elles en phase avec les enjeux de demain, en particulier face au changement climatique ?

Les objectifs des politiques sur le climat et l'énergie ne pourront pas être atteints sans une contribution forte de l'agriculture. Qu'il s'agisse de stockage de carbone dans les sols, de production de biomasse pour l'énergie et les bioproduits, de réduction des gaz à effet de serre ou d'adaptation des modes de production aux changements climatiques, des évolutions majeures des systèmes de production agricole et des filières seront nécessaires. Beaucoup d'agriculteurs et d'organismes de développement ont déjà engagé cette transition en remettant l'agronomie au centre de l'évolution des pratiques agricoles ou en développant de nouvelles activités économiques comme la méthanisation ou la biomasse pour l'énergie. Aussi, le changement climatique et la transition énergétique sont des enjeux stratégiques pour l'avenir de l'agriculture. Les actions des Chambres d'agriculture et plus largement de tous les organismes de développement sont essentielles pour sensibiliser, former, accompagner les innovations et aider à la mise en œuvre de ces nouvelles orientations.

Beaucoup de leviers d'actions sur l'agriculture et le changement climatique, notamment sur les politiques publiques, sont désormais aux mains des collectivités locales. Comment voyez-vous évoluer le rôle des Chambres d'agriculture à l'échelle des territoires ?

Le territoire constitue, en effet, une échelle d'action incontournable pour l'agriculture. La régionalisation des politiques agricoles, les Schémas Régionaux Climat Air Energie, les Plans Climat Energie Territoriaux ou encore la mobilisation de la biomasse nécessitent la construction de stratégies agricoles locales. Les territoires sont des lieux de décision et de pilotage. Cette échelle d'action est amenée à se développer car elle est particulièrement pertinente pour réaliser et partager les diagnostics environnementaux avec les acteurs locaux, définir des priorités, construire puis mettre en œuvre un plan d'actions concret. Les Chambres d'agriculture ont en effet un rôle important à jouer auprès des collectivités pour apporter leur expertise et définir la contribution de l'agriculture locale à la lutte contre le changement climatique et la transition énergétique. ●

Les actions des Chambres d'agriculture et de tous les organismes de développement sont essentielles pour sensibiliser, former, accompagner les innovations et aider à la mise en œuvre de nouvelles orientations propices à la lutte contre le changement climatique.
© Lazier D CA 28

DOCUMENTS – ÉTUDES DISPONIBLES

© Rostislav Sedlacek

EFFET DE SERRE, ATTÉNUATION

Recueil des organisations agricoles pour la COP21 – APCA-FNSEA-CDF-JA – novembre 2014

Les contributions possibles de l'agriculture et de la forêt à la lutte contre le changement climatique – CGAAER / MAAF – septembre 2014

Quelle contribution de l'agriculture française à la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre : potentiel d'atténuation et coût de dix actions techniques – INRA-ADEME-MEDDE-MAAF – juillet 2013

MACC : Mobiliser les Agriculteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques locales de lutte contre le Changement Climatique – LARESS/ESA- juin 2013

Atténuer les émissions de Gaz à Effet de Serre du secteur agricole en France : recueil d'expériences territoriales – RAC France-MEDDE-ADEME-MAAF – juin 2013

Agriculture et Facteur 4 – ADEME-MAAF-Solagro-ISL-Oreade Breche – septembre 2012

CHANGEMENT CLIMATIQUE, ADAPTATION

Adaptation de l'agriculture aux changements climatiques : recueil d'expériences territoriales – RAC France-MEDDE-ADEME-MAAF – novembre 2014

Métaprogramme « ACCAF : Adaptation au Changement Climatique pour l'Agriculture et la Forêt » présenté lors des « Rencontres de l'INRA au Salon de l'Agriculture – février 2014.

« Changement climatique, Prairies et Systèmes fourragers » - Revue de l'AFPF (Association Française pour la Production Fourragère) n°214-juin 2013 et n°215-septembre 2013.

Explore 2070 : stratégies d'adaptation sur eau et changement climatique – MEDDE-CGDD-ONEMA – mai 2013

CLIMATOR « Changement climatique, agriculture et forêt en France : simulations d'impacts sur les principales espèces » - ANR-INRA-ADEME-Chambre d'agriculture Poitou-Charentes – 2010
Cours en ligne et Livre Vert du projet CLIMATOR

AFCLIM : agriculture fôret climat, vers des stratégies d'adaptation-MAAF-CEP-septembre 2013

ÉLEVAGE / GRANDES CULTURES

PRIX BAS ET CONTEXTE DE CRISE

2015 sera marquée historiquement par une crise particulièrement rude dans les filières d'élevage. L'embargo russe et le ralentissement de la croissance chinoise pèsent par ailleurs de tout leur poids sur l'économie agricole.

La conjoncture agricole de la rentrée 2015 est marquée par un contexte de crise dans les filières d'élevage, en particulier pour les éleveurs bovins (viande et lait) et porcins.

Le prix du lait a chuté à nouveau en 2015. Le prix du porc est également sujet de discorde : trop faible pour les éleveurs mais non compétitif à l'exportation pour les industriels. En élevage bovin-viande, la situation reste difficile avec une baisse de la consommation. Pour les grandes cultures, l'abondance de la production pèse sur les prix. En France, les récoltes de cultures d'hiver, blé tendre notamment, sont très élevées avec de bons indicateurs de qualité. La conjoncture agricole est également marquée par le contexte macroéconomique, avec notamment le ralentissement de la croissance chinoise.

© SEMA Fotolia.com

BOVINS LAIT

BAISSE DU PRIX DU LAIT DANS UN CONTEXTE DE SURPRODUCTION MONDIALE

Dans le cas de la filière laitière, la crise s'inscrit clairement dans un contexte européen et mondial. Le prix du lait au producteur a fortement baissé dans le sillage du prix des produits laitiers (poudres de lait, beurre, fromage, ...). Dans l'UE, le prix de la poudre de lait écrémé est même passé sous le prix d'intervention en août.

La baisse de prix est en grande partie liée à une hausse de la production mondiale de lait alors que la demande n'absorbe pas toute l'offre. En effet, les importations russes en produits laitiers ont fortement reculé en raison de la mise en place de l'embargo et de leurs difficultés économiques. La Russie est en effet rentrée en récession depuis le début 2015. De plus, la demande chinoise diminue également. Les perspectives de croissance de la demande mondiale ne se vérifient donc pas à court terme alors que la fin des quotas laitiers en Europe conduit à une augmentation de la production dans l'UE. La collecte de lait de vache augmente notamment en Allemagne, le premier producteur de l'UE, aux Pays-Bas, en Pologne ou en Irlande. La production a également augmenté dans les autres grands bassins exportateurs de produits laitiers, en particulier, en Nouvelle-Zélande (+ 8 % sur la saison 2014/2015 par rapport à la saison précédente) et de façon plus modérée en Australie et aux Etats-Unis.

En France, la production française est en légère hausse après la fin des quotas. La collecte avait diminué en France sur le premier trimestre 2015 (- 2 %) avant un rebond en mai (+ 0,5 %) et juin (+ 2 %). Mais avec la canicule de cet été et la baisse des prix, la production a diminué en juillet.

Prix de la poudre de lait écrémé

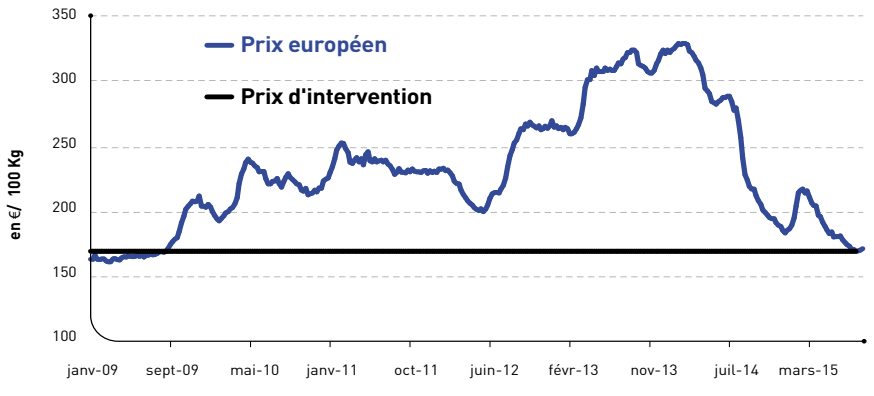

Chambres d'Agriculture

source : Commission européenne

© Allesandro 0770

BOVINS VIANDE

LES PRIX DE LA VIANDE REMONTENT POUR LES VACHES LAITIÈRES MAIS LES DIFFICULTÉS PERSISTENT EN ÉLEVAGE ALLAITANT

Les difficultés de la filière bovins-viande s'inscrivent surtout dans un contexte structurel :

> Diminution de la consommation de viande ;
> Inadéquation entre l'offre et la demande en France ;
> Niveau de prix bas, si l'on regarde sur

une longue période (depuis les années 1970) même s'ils ont eu tendance à progresser entre 2001 et 2012 ;
> Un niveau de revenu plus faible que la moyenne nationale des exploitations agricoles ;
> Erosion des exportations de broutards vers l'Italie, notre principal client.

Mais des difficultés conjoncturelles s'ajoutent en 2015 :

> Une sécheresse estivale conduisant à une réduction de la production de fourrages ;
> Des incertitudes liées aux prochaines aides PAC (références vaches allaitantes inconnues) ;
> la perte du statut «indemne» pour la France entière par rapport à la FCO (Fièvre Catarrhale Ovine), à la suite de la découverte d'un cas en Auvergne début septembre. Cela va limiter les déplacements d'animaux et risque de pénaliser les exportations d'ovins et de bovins.

Sur le marché des broutards (maigres), les exportations progressent légèrement sur les 6 premiers mois 2015 en lien avec la hausse des exportations vers l'Italie et la Turquie. Les prix 2015 sont passés au-dessus du niveau 2014 mais restent plus bas qu'en 2013.

© countrypixel

PORCINS

DES PRIX ENCORE TROP BAS POUR LES PRODUCTEURS

Le secteur porcin traverse actuellement une crise importante. Les prix de base du porc sont en recul dans les principaux bassins de production européens. En France, le prix du porc pour les producteurs reste élevé par rapport à l'Allemagne, le principal producteur européen, ce qui pose des problèmes de compétitivité pour la filière française.

L'embargo russe touche particulièrement le marché de la viande porcine. Les exportations européennes ont cependant bénéficié d'un taux de change €/$ favorable à l'exportation et d'une demande asiatique en hausse (Chine, Hong Kong, Corée du Sud notamment). Ainsi, sur le premier semestre 2015, elles progressent de 3,6 % par rapport à 2014. Mais tous les pays ne sont pas dans la même dynamique. La production et les exportations vers pays tiers augmentent pour l'Allemagne et l'Espagne alors que ces indicateurs sont orientés à la baisse pour la France. Cette conjoncture difficile s'inscrit dans un contexte de résultats 2014 dégradés avec la hausse des charges de structure, en particulier des amortissements (en partie due aux mises aux normes bien-être dans les bâtiments de gestation) et un revenu en baisse en 2014. De plus, dans ce secteur les abattoirs étaient déjà en difficultés (Gad, AIM).

Cotations du porc au cadran de Plérin

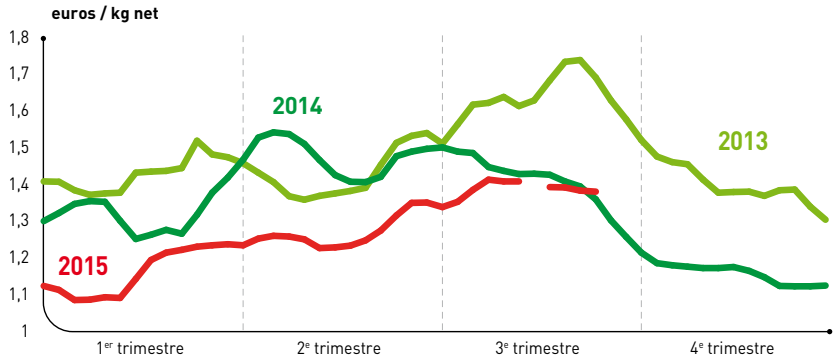

119 - Chambres d'Agriculture-Études économiques — source : Marché du Porc Breton

VOLAILLES

NOUVELLE DÉGRADATION DU SOLDE DU COMMERCE EXTÉRIEUR AVEC LA HAUSSE DES IMPORTATIONS

Après avoir diminué en 2014, la production de volaille augmente légèrement début 2015 (+ 1,5 % sur le premier semestre 2015 par rapport à la même période en 2014). La consommation progresse également de 1 % sur cette période. En revanche, les indicateurs de commerce extérieur se dégradent. Le solde du commerce extérieur de viandes et préparations de volaille est pour l'instant positif sur l'année 2014 mais sur les 6 premiers mois 2015, il est déficitaire en volume. Sur le premier semestre 2015, les exportations de viande de poulet ont progressé, mais les importations ont davantage augmenté, notamment en provenance d'Allemagne et d'Espagne. Le poids des importations de poulets dans la consommation reste désormais relativement stable, autour de 40 % depuis 2012.

©Jet Fotolia

OVINS VIANDE

UN RECUL DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE

© Rikks 69 fotolia

Au premier trimestre 2015, le prix des agneaux était relativement élevé. Mais après une baisse saisonnière particulièrement marquée, les cours sont passés sous leurs niveaux 2013 et 2014. En effet, la demande a été faible après le pic de consommation de Pâques et les prix à l'importation ont également reculé. Le repli de la consommation est de 5 % sur les 5 premiers mois 2015 par rapport à la même période en 2014 alors que les prix à la consommation continuent d'augmenter. L'offre se réduit également. Au niveau de la production, les abattages d'ovins ont diminué de 2 % sur les 7 premiers mois 2015. Les importations de viande ovine et d'animaux vivants reculent aussi sur cette période.

Le prix de l'ammonitrate a diminué au printemps mais remonté entre juin et septembre.

© Gozzoli fotolia

INTRANTS

MALGRÉ LA BAISSE DE CES DERNIERS MOIS, LEURS PRIX RESTENT ÉLEVÉS

L'indice général est en baisse depuis janvier mais reste à un niveau élevé.

> Pour l'alimentation animale, les prix sont en recul par rapport à 2014.
> Pour les engrais, on assiste à la baisse des prix de l'urée sur le marché mondial. En France, le prix de l'ammonitrate a aussi diminué au printemps mais remonte entre juin et septembre.
> Pour l'énergie, le prix du pétrole reste très bas.

Pour les fourrages, la situation au 20 août montre un déficit de la pousse des prairies. Selon Agreste, la sécheresse conduit à une forte baisse de la production d'herbe par rapport aux données de références (1982-2009). Certains éleveurs ont été amenés à entamer leur stock de fourrages au cours de l'été. Le mois d'août a cependant été plus favorable avec des prairies qui reverdissent quelque peu mais cela reste insuffisant après un mois de juillet très sec.

Indice des prix des moyens de production

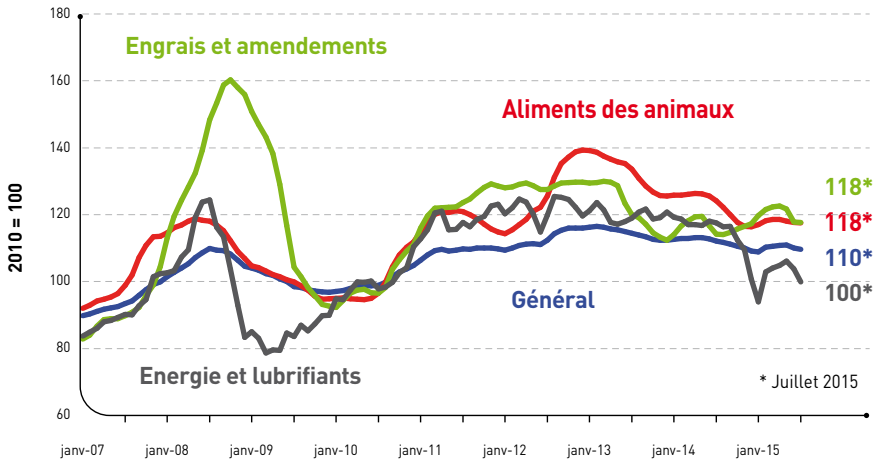

612 - Chambres d'Agriculture - Études économiques

source : INSEE

© Pixarno fotolia

GRANDES CULTURES

PRODUCTION MONDIALE ABONDANTE ET PRIX EN BAISSE

La récolte mondiale de céréales s'annonce abondante en 2015, même si elle s'inscrit en retrait par rapport au niveau record de 2014. Cette offre pèse sur les prix qui sont orientés à la baisse.

En France, la production de blé tendre est estimée au niveau record de 40,8 millions de tonnes. En effet, les surfaces et les rendements (79 q/ha en moyenne) augmentent malgré l'épisode de canicule. La qualité est également au rendez-vous selon les estimations de FranceAgriMer. Seuls les taux de protéines sont moyens. Cette campagne s'annonce prometteuse à l'exportation mais la concurrence de l'Ukraine et de la Russie risque d'être importante en raison de leurs bonnes récoltes et de la dévaluation de leur monnaie.

Pour les orges aussi, la production augmente par rapport à 2014. La dernière campagne a été soutenue par les exportations vers la Chine. Comme l'an dernier l'offre française devrait être compétitive mais les flux vers ce pays sont désormais plus fragiles en raison du ralentissement de l'économie chinoise.

Contrairement aux autres céréales, la production de maïs grain est en baisse. Les dernières prévisions du Ministère de l'agriculture font état d'une production de 13,5 millions de tonnes, soit 26 % de moins qu'en 2014. Cette évolution

Prix des matières premières agricoles Chicago

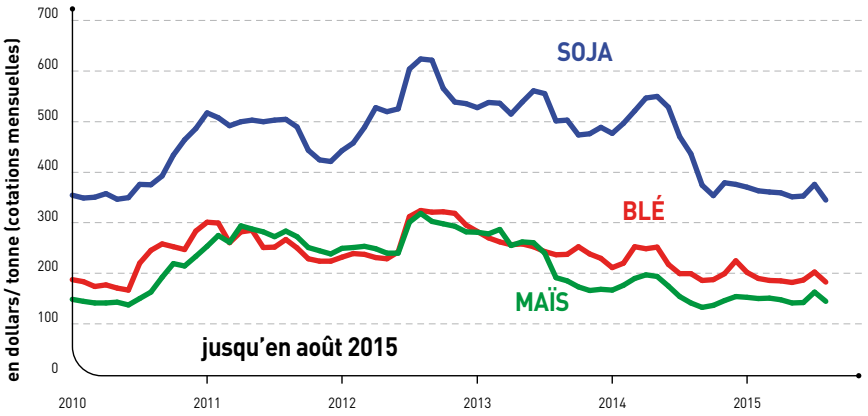

1421 - Chambres d'Agriculture -Études économiques

Source : CME

est due à la baisse des rendements car cette culture a souffert de la sécheresse et des températures élevées de cet été. De plus, les surfaces diminuent.

Sur le marché des oléagineux, la production mondiale de soja est également à un niveau élevé même si elle est en retrait par rapport à 2014. Les prix des oléagineux sont orientés à la baisse en raison justement de cette abondance de l'offre, mais également de la diminution du prix du pétrole et de la situation économique en Chine.

En colza, la production diminue en France et dans l'UE mais le contexte baissier pour les oléagineux tire les cours du colza vers le bas. La production de tournesol s'annonce aussi en baisse en France et dans l'UE en raison du manque d'eau. Les cours du tournesol sont également tirés à la baisse par la morosité du marché des oléagineux.

En France, les surfaces en protéagineux rebondissent en 2015 mais restent en de çà de leur niveau 2010 ou 2011. Cette hausse des surfaces conduit à une progression de la production de 7 % sur un an.

VITICULTURE

UNE BONNE RÉCOLTE EN PERSPECTIVE

La production française de vin est estimée à 46,5 d'hectolitres au 19 août 2015. Ce niveau est inférieur à la production 2014, mais supérieur à la moyenne 2010-2014. La fin de la canicule et les précipitations du mois d'août ont préservé le potentiel de production. Cependant, les prévisions de production peuvent varier de manière importante d'une région à l'autre (- 11 % en Bourgogne-Beaujolais et + 12 % dans le Jura par exemple). Les vendanges sont plus précoces cette année et la qualité devrait être au rendez-vous. Au niveau sanitaire, la chaleur et le manque de précipitations ont réduit la présence de mildiou et les attaques d'oïdium dans la plupart des vignobles.

LES PRÉVISIONS DE PRODUCTION PEUVENT VARIER DE MANIÈRE IMPORTANTE D'UNE RÉGION À L'AUTRE (- 11 % EN BOURGOGNE-BEAUJOLAIS ET + 12 % DANS LE JURA).

© David Woolfenden

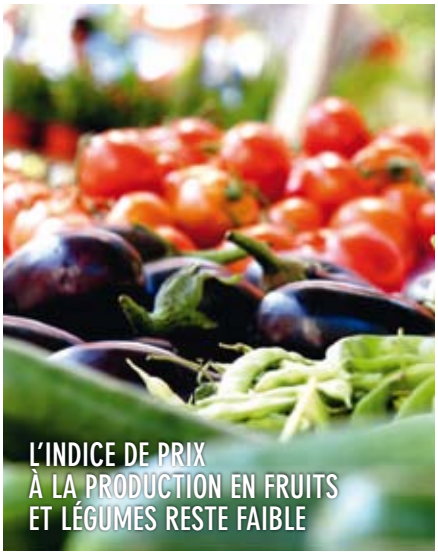
L'INDICE DE PRIX À LA PRODUCTION EN FRUITS ET LÉGUMES RESTE FAIBLE

© Gyula Gyukli

FRUITS ET LÉGUMES

LA CHALEUR DE CET ÉTÉ A FAVORISÉ LA CONSOMMATION

Globalement, les prix à la production des fruits frais remontent par rapport à 2014, mais cette année-là, les prix avaient été particulièrement bas. Pour les légumes frais, les évolutions de production sont variables et l'indice de prix à la production reste faible. Pour le consommateur aussi, les prix des fruits frais ont baissé alors que ceux des légumes frais restent bas.

Viviane PONS-THEVENOT
Chambre d'Agriculture France – Direction Economie des Agricultures et des Territoires

LA RÉFORME DES GAEC

LA NOUVELLE TRANSPARENCE ÉCONOMIQUE

Ce troisième volet sur les groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) porte sur les nouvelles règles de transparence économique applicables aux aides perçues par les GAEC totaux, ceux-ci étant seuls à bénéficier du principe de transparence.

© Wattier Arioko.com

LES GAEC BÉNÉFICIENT DE NOUVELLES RÈGLES POUR L'APPLICATION DE LA TRANSPARENCE ÉCONOMIQUE CONCERNANT CERTAINES AIDES COMME LES PAIEMENTS DIRECTS DU 1ÉR PILIER DE LA PAC, LES NOUVEAUX SOUTIENS COUPLÉS, LA DISCIPLINE FINANCIÈRE, AINSI QUE L'ICHN.

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'agro-alimentaire et la forêt du 13/10/2014 a modifié l'article L323-13 du Code rural, redéfinissant la notion de transparence applicable pour l'attribution aux GAEC des aides économiques. Cette disposition est complétée par le décret n° 2014-1515 du 15/12/2014 relatif aux conditions d'accès des groupements agricoles d'exploitation en commun totaux aux aides de la politique agricole commune, ainsi que par l'instruction technique DGPAAT/SDEA 2014-1051 du 23/12/2014.

LES PRINCIPES

En France, seuls les GAEC totaux peuvent bénéficier de la transparence économique et pour les seules aides dont le dispositif prévoit une application possible de la transparence

Ainsi, d'une part, la France n'autorise l'application du principe de transparence économique qu'aux seuls GAEC agréés comme totaux : aucune autre forme sociétaire ne peut en bénéficier.
D'autre part, une aide économique ne peut donner lieu à l'application du principe de transparence en GAEC qu'à la condition que son dispositif prévoit cette possibilité de transparence.
Enfin, le principe de la transparence en fonction du nombre d'exploitations regroupées disparaît, de même que la limitation à trois associés pour l'application de la transparence, en tout cas, au niveau national (il pourrait en être autrement pour des aides régionales). La notion de part économique disparaît. L'historique du GAEC ou de la société dont il est issu n'est pas pris en compte pour l'application de la transparence, de même que la superficie exploitée par le GAEC.

LES AIDES

Les aides concernées par une transparence prenant en compte le nombre d'associés

Les GAEC bénéficient pour les aides citées à l'article R323-53 du Code rural, soit les aides du 2nd pilier de la PAC (politique agricole commune), d'une transparence à la personne de l'exploitant. Il en va de même du plafond des aides de minimis de 15 000 € par exploitation sur l'exercice fiscal en cours et les deux exercices précédents : en GAEC, ce plafond est de 15 000 € par associé de GAEC total. Attention, plusieurs dispositifs d'aides du 2nd pilier de la PAC ne prévoient pas à ce jour l'application de la transparence.

Les aides concernées par les nouvelles règles de transparence économique accordée en fonction de la contribution de l'associé au renforcement de la structure du groupement

Les GAEC bénéficient de nouvelles règles pour l'application de la transparence économique concernant les aides citées à l'article R323-52 du Code rural, à savoir : les paiements directs du 1er pilier de la PAC, les nouveaux soutiens couplés, la discipline financière, ainsi que l'ICHN (indemnité compensatrice de handicaps naturels). Pour ces aides, l'exigence de l'Union européenne de la contribution de l'associé au renforcement de la structure du groupement pour l'application de la transparence est remplie en droit français par la prise en compte du pourcentage de parts sociales détenues par chaque

© Wattier Arioko.com

LE PLAFOND DES AIDES DE MINIMIS EST DE 15 000 € PAR EXPLOITATION SUR L'EXERCICE FISCAL EN COURS ET LES DEUX EXERCICES PRÉCÉDENTS : EN GAEC, CE PLAFOND EST DE 15 000 € PAR ASSOCIÉ DE GAEC TOTAL.

associé du GAEC. Le pourcentage retenu, appelé aussi « portion d'exploitation », est celui issu de la répartition des parts sociales entre les associés figurant dans les derniers statuts à jour du GAEC. Les apports en industrie ne sont pas pris en compte, car il ne donnent pas lieu à l'attribution de parts sociales. En cas de démembrement de la propriété des parts sociales, l'usufruit est pris en compte pour le calcul de la transparence.

Le dispositif ICHN doit faire l'objet d'une note d'instruction spécifique qui au jour où nous rédigeons n'est pas encore publiée.

SANCTION EN CAS DE CONTOURNEMENT

Ces règles d'application de la transparence dans les GAEC totaux sont applicables depuis le 1er/01/2015. Toutefois, la transparence est perdue en cas de non respect de la clause de non-contournement, c'est-à-dire en cas de pratique abusive par la création artificielle d'un GAEC pour toucher davantage d'aide. Cette création artificielle est prouvée sur la base d'un faisceau d'indices concordants découlant d'un ensemble de circonstances objectives, malgré le respect formel de la réglementation et découlant aussi de la volonté subjective d'obtenir un avantage en créant artificiellement ses conditions d'obtention*.

Le non respect de la réglementation des GAEC entraîne également la perte de la transparence économique pour la campagne PAC au cours de laquelle le manquement a été constaté, jusqu'à la campagne suivant la date de mise en conformité du GAEC. L'année de la mise en conformité du GAEC n'emporte pas application de la transparence pour la campagne de la même année, mais pour la suivante.

QUELQUES EXEMPLES

Exemples d'application des seuils et plafonds à chaque « portion d'exploitation » donnés par l'administration dans l'instruction technique :

Concernant le paiement redistributif :
GAEC à 150 ha, 3 associés détenant respectivement 20%, 30% et 50% du capital social. Répartition du paiement redistributif sur les 3 « portions d'exploitations » comme suit :
- 20 % x 150 = 30 ha
- 30 % x 150 = 45 ha
- 50 % x 150 = 75 limités à 52 ha par la réglementation

soit au total 127 ha exploités par le GAEC bénéficieront de ce paiement.

Concernant l'aide à la vache allaitante :
GAEC avec 150 vaches et 150 références, 3 associés détenant respectivement 20%, 30% et 50% du capital social.

L'aide est «dégressive» : le montant unitaire varie selon le «rang» des vaches primées (187 € de la 1ère à la 50ème ; 140 € de la 51ème à la 99ème ; 75 € de la 100ème à la 139ème, nul au delà).

Répartition de l'aide à la vache allaitante par portion d'exploitation, soit :
- 20 % x 150 = 30 vaches,
- 30 % X 150 = 45,
- 50 % x 150 = 75.

L'aide est calculée pour chaque cheptel ainsi réparti :
- 187 €/ vache pour le taux de prime « vaches 1 à 50 » : 30 + 45 + 75 ramené à 50 = 125 vaches primées à 187 € chacune
- 140 € /vache pour le taux « vaches 51 à 100 » : 25 vaches primées à 140 € / vache

soit un total de 26 875 €.
75 € / vache : non applicable.

Blandine SAGET
Chambres d'agriculture France
Service Entreprises et Installation - Pôle Entreprises et Territoires

* Renvoi aux notions édictées par la CJUE (Cour de justice de l'Union européenne) dans son arrêt du 12/09/2013, en annexe de l'instruction n° 2014-1051 du Ministère de l'Agriculture.

LOI MACRON

LA DÉDUCTION EXCEPTIONNELLE POUR INVESTISSEMENT PRODUCTIF

La loi Macron crée une déduction à l'investissement qui concerne aussi l'agriculture.

La loi du 06/08/2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques met en place une mesure de soutien exceptionnelle à l'investissement. Elle a fait l'objet d'un commentaire définitif de l'administration fiscale le 02/09/2015. Les entreprises exerçant une activité agricole, quelle qu'en soit leur forme, sont éligibles à cette mesure.

LES BIENS ÉLIGIBLES EN AGRICULTURE

Les biens ouvrant droit à la déduction exceptionnelle doivent répondre aux conditions cumulatives suivantes :

- **Être dans l'une des catégories suivantes :**
  - > matériels de manutention, ou matériels et outillages utilisés pour des opérations industrielles de fabrication ou de transformation, ou utilisés à des opérations de recherche scientifique ou technique ;
  - > certains matériels roulants concourant prioritairement à la réalisation d'une activité de production, transformation ou manutention (tracteur…),
  - > installations destinées à l'épuration des eaux et à l'assainissement de l'atmosphère,
  - > installations productrices de vapeur, chaleur ou énergie, à l'exception de l'énergie électrique dont la production bénéficie de tarifs réglementés d'achat,
  - > certains logiciels*
- **Être acquis neufs, ou fabriqués par l'entreprise, ou faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail ou de location avec option d'achat, entre le 15/04/2015 et le 14/04/2016,**
- **Avoir une durée normale d'utilisation fiscale d'au moins 3 ans,**
- **Entrer dans le champ d'application de l'amortissement dégressif, quand bien même l'amortissement linéaire ou exceptionnel serait pratiqué.**

En agriculture, sont éligibles, par exemple, les tracteurs et moissonneuses-batteuses, semoirs, épandeurs à fumier, pulvérisateurs, ensileuses, distributeurs à engrais, robot de traite (à décomposer pour sortir la partie immobilière), matériels utilisés dans les serres horticoles, machines à vendanger, installations d'irrigation et de drainage, cuve servant à la vinification, certains logiciels…

Sont exclus tous les immeubles, les biens d'occasion y compris les biens de démonstration, les matériels de magasinage et de stockage (silos, cuves de stockage du vin…), les matériels de transport (quads, 4x4, véhicules de société, camionnettes, bennes agricoles, matériels roulants assurant l'approvisionnement des machines ou l'évacuation des produits fabriqués ou transformés…).

APPRÉCIATION DE LA DATE D'ACQUISITION OU DE FABRICATION DU BIEN, OU DU CONTRAT OUVRANT DROIT À LA DÉDUCTION

Pour apprécier si cette date est bien située dans la période allant du 15/04/2015 au 14/04/2016 imposée pour bénéficier de la mesure, la date à prendre en compte est :

- > en cas d'acquisition du bien, la date de livraison. Il peut s'agir de la date à laquelle l'accord avec le fournisseur sur la chose et le prix est réalisé, quand bien même la livraison et le règlement du prix sont effectués postérieurement, mais à condition que le bien soit déjà fabriqué et individualisé (attention en cas de bien de série désigné par un genre, une marque ou un type). En cas de clause de réserve de propriété, seule la date de livraison du bien est retenue. Le fait que la mise en service du bien nécessite des travaux d'installation n'a pas d'incidence.
- > en cas de fabrication, la date d'achèvement est retenue. Les acomptes versés ne peuvent donner droit à déduction avant l'achèvement du matériel commandé.
- > en cas de crédit-bail ou de location avec option d'achat, la date du contrat prévaut.

MONTANT DE LA DÉDUCTION

Le montant de la déduction exceptionnelle est de 40 % du prix de revient pour l'entreprise, du bien concerné, hors frais financiers (coût de l'emprunt) et hors taxes. Il est ensuite réparti linéairement sur la durée d'utilisation. Ainsi, un bien dont l'utilisation fiscale est de 5 ans donnera droit à 20 % par an du montant global de la déduction. En cas d'acquisition du bien en cours d'exercice, la règle prorata temporis s'applique ; de même qu'en cas de cession du bien en cours d'exercice et avant la fin de sa durée d'utilisation : la déduction déjà pratiquée reste acquise, mais la partie non déduite pour les années d'utilisation qui restaient à courir est perdue, y compris pour le cessionnaire, le bien devenant pour lui un bien d'occasion.

MODALITÉS D'OPTION POUR LA DÉDUCTION EXCEPTIONNELLE

La déduction exceptionnelle d'investissement est optionnelle et relève d'une décision de gestion de l'entreprise. Elle doit être pratiquée au plus tard le jour de clôture de l'exercice au cours duquel le bien concerné a été acquis ou fabriqué. Aucune correction de la déclaration fiscale permettant de déduire la déduction n'est admise.

PRISE EN COMPTE COMPTABLE ET FISCALE DE LA DÉDUCTION

La déduction n'est pas constatée en comptabilité : elle est déduite extra-comptablement du résultat de l'exploitation. Elle est déduite fiscalement sur la ligne « déductions diverses » sur la déclaration de résultat.

INCIDENCE SOCIALE DE LA DÉDUCTION

L'imputation de la déduction exceptionnelle pour l'investissement productif sur l'assiette des cotisations sociales n'est pas permise, ni dans le régime MSA (mutualité sociale agricole), ni dans le régime RSI (régime social des indépendants). ●

Blandine SAGET
Chambres d'agriculture France

* Lorsque le logiciel est indissociable du matériel éligible à l'amortissement dégressif, il est lui-même éligible à cet amortissement et donc à la déduction exceptionnelle ; toutefois, sont aussi éligibles les logiciels qui contribuent aux opérations industrielles de fabrication et de transformation : conception, simulation, pilotage, programmation, suivi et gestion de production, de maintenance.

AGRO-ÉQUIPEMENT

UNE MÉTHODE COMPARATIVE DES COÛTS DE MÉCANISATION

Quelle que soit sa production, l'agriculteur doit, à un moment donné dans l'évolution de son exploitation (achat d'un nouveau matériel, agrandissement de surface, modification de technique,...), analyser les charges de mécanisation et connaître les leviers pour maîtriser ses coûts de production. Différents experts et conseillers sont également à la recherche d'informations pour comparer des techniques et des systèmes de production en intégrant de façon objective les aspects économiques.

POUR EFFECTUER UN LABOUR AVEC UN TRACTEUR DE 130 CHEVAUX ET UNE CHARRUE 5 CORPS, LA CONSOMMATION HORAIRE MOYENNE APPROXIMATIVE EST ÉVALUÉE À 25 LITRES.

© N Hamiti APCA

La comparaison des coûts de mécanisation permet aux agriculteurs d'obtenir des outils et de bénéficier d'arguments pour engager l'agriculture dans des modes de production durable.
Deux domaines sont aujourd'hui particulièrement impactés par le choix et l'utilisation des équipements et pour lesquels une méthode comparative des coûts de mécanisation est nécessaire :

LA MAÎTRISE ÉNERGÉTIQUE

Cela suppose de bien choisir son parc d'outils pour une opération culturale donnée, d'obtenir la meilleure adéquation entre, d'une part, la puissance de traction et le taux de charge du moteur et, d'autre part, la qualité et les conditions de travail des outils. Cela suppose aussi d'analyser les techniques culturales alternatives, contribuant à la diminution de la consommation de carburant, de calculer leur coût et de les comparer à l'opération culturale de l'agriculteur, comme par exemple un passage de strip-tiller ou un semis direct en remplacement du labour.

LA RÉDUCTION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Cela suppose de pouvoir chiffrer le gain économique de toutes les nouvelles technologies embarquées sur les pulvérisateurs qui diminuent les quantités de produits appliqués (GPS, coupures de tronçons, contrôle permanent du débit des buses,...). Cela suppose aussi de pouvoir proposer des solutions alternatives chiffrées, intégrant différentes opérations culturales comme le déchaumage, le désherbage mécanique ou des solutions mixtes adaptées à l'exploitation.

LES CRITÈRES DE SÉLECTION RETENUS DANS LA MÉTHODE DE CALCUL

Avec l'achat d'un matériel, l'exploitation doit supporter financièrement :

- les charges fixes du matériel acquis : amortissement, intérêt du capital engagé, assurance et remisage,
- les charges de fonctionnement : carburant-lubrifiant, entretien-réparation, pneumatiques.

Pour la mise à jour annuelle des coûts prévisionnels des matériels que propose le service Elevage et Agroéquipements des Chambres d'agriculture, la méthode de calcul permet d'avoir le coût d'utilisation d'un matériel et de simuler le coût d'une opération culturale sur un plan purement technique.

Le premier critère de calcul retenu repose sur l'utilisation des différents matériels dans un même cadre d'efficacité, c'est-à-dire des matériels adaptés aux travaux qui leur sont demandés, capables d'effectuer la même qualité de travail dans un même laps de temps, avec des jours disponibles comparables.

Le deuxième critère repose sur un rapport qualité/prix des machines raisonnable constaté sur le marché, c'est à dire un prix d'achat moyen qui intègre les techniques innovantes utiles pour donner la performance souhaitée.

Le troisième critère repose sur l'approche d'un débit de chantier moyen intégrant les temps de travaux, de préparation, de déplacement et des manœuvres en bout de champ.

Chacun des critères fait l'objet d'une évaluation annuelle, à dire d'experts, avec le concours des conseillers machinisme du réseau des Chambres d'agriculture et des Instituts techniques. Si des données terrain plus pertinentes le justifient, ces

indicateurs peuvent être ajustés facilement (écarts observés selon les zones pédoclimatiques, selon la technologie employée ou si des variétés nouvelles modifient la période ou la nature des travaux par exemple,...).

De manière générale, cette méthode de calcul permet d'estimer l'importance de la charge de mécanisation pour une culture donnée, mais aussi de connaître le coût de chaque opération. Elle donne les outils pour comparer différentes solutions en termes d'équipement, avant de prendre une décision d'achat et de modifier son parc d'outils à l'avenir. Par rapport à une décision d'achat en individuel et ses conséquences sur les charges induites, cela peut aussi se traduire par une réflexion autour d'un investissement partagé et les modifications éventuelles que cela entraîne sur l'organisation du travail : achat en copropriété, adhésion à une Cuma ou à un cercle d'échanges, recours à un prestataire ou à une location.

La liste des matériels agricoles et leurs coûts prévisionnels sont actualisés chaque année et peuvent servir de base de négociation dans le cadre des échanges et du travail en entraide.

L'AMORTISSEMENT

L'amortissement représente la plus grande charge annuelle d'un matériel agricole. Concrètement, il prend en compte chaque année l'usure et la dépréciation du matériel. Cette charge correspond en fait à une provision pour le renouvellement du matériel. En fonction du type de matériel et de son utilisation, il faut pouvoir estimer la durée d'amortissement correspondante.

Pour l'ensemble des matériels neufs, la dépréciation annuelle est analysée pour estimer une valeur résiduelle prévisible dans le temps en fonction d'une utilisation normale. Pour la plupart des machines, la dépréciation est surtout liée au type de travail à effectuer et à l'usure des pièces travaillantes en lien avec les conditions de travail. Pour les tracteurs, la dépréciation est principalement liée au nombre d'heures d'utilisation.

© N Hamiti APCA

Pour comparer différents niveaux d'utilisation des machines, la méthode propose trois valeurs (mini, moyenne et maxi) afin d'obtenir une plage de travail annuelle jugée acceptable en fonction de la performance de l'outil (largeur et vitesse de travail par exemple) et de considérer un même nombre de jours disponibles pour réaliser un travail de qualité comparable entre des outils de même catégorie.

Des frais financiers sont ajoutés aux charges fixes annuelles, car ce sont des intérêts versés à la banque ou bien cela correspond à la prise en compte d'une rémunération du capital investi en cas d'autofinancement. Pour évaluer la charge financière de l'investissement, la formule est basée sur le calcul de la dépréciation annuelle, puis on applique le même principe de linéarisation en actualisant chaque année le taux moyen des frais financiers (pour 2015, ce taux a été fixé à 2,5 %).

Comparaison d'amortissement

L'exemple des tracteurs et des charrues

Visualiser les exemples de comparaison d'amortissement de différents types de charrues et de tracteurs sur :

www.chambres-agriculture.fr/thematiques/productions/machines-et-batiments-agricoles/

Des frais d'assurance et de remisage sont également ajoutés aux charges fixes annuelles : concernant le coût des assurances afférent au matériel, Il est facile d'en connaître le montant retenu dans le contrat que propose l'assureur. Au titre d'un calcul prévisionnel, on peut l'estimer à un pourcentage de la valeur d'achat d'un matériel se situant à environ 0,7 % pour les tracteurs et automoteurs (assurance obligatoire). Pour tous les matériels, un taux moyen annuel de 0,5 % est également pris en compte pour frais de remisage.

Ainsi, pour l'ensemble des charges fixes annuelles et pour chaque matériel, un taux global moyen est retenu dans les calculs intégrant les taux d'amortissement, les frais financiers, les frais d'assurance et de remisage. L'ensemble des données de calcul figure dans le document des Chambres d'agriculture : « matériels agricoles - les coûts 2015 » page 4.

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

CARBURANT ET LUBRIFIANT

Un moteur consomme en moyenne 200 grammes de GNR (gazole non routier) par cheval et par heure de fonctionnement, ce qui représente 0,24 litre/cheval/heure. En pratique, le moteur fournit tout ou partie de sa puissance disponible en fonction du travail exécuté. Par conséquent, en matière de consommation de carburant et pour déterminer le coût horaire de fonctionnement d'un tracteur, il

faut pouvoir tenir compte du taux de charge moteur utilisé. En première approche et pour simplifier les calculs, on retient 40 % pour les travaux légers et le transport et 80 % pour les travaux lourds. Ainsi pour effectuer un labour avec un tracteur de 130 chevaux et une charrue 5 corps, on peut évaluer la consommation horaire moyenne approximative à 25 litres (0.24* 130* 0.80). Pour chaque type d'automoteur, un taux de charge est défini à partir d'observations et d'essais de terrain. Par exemple, le taux de charge moyen du moteur de la moissonneuse-batteuse retenu est de 70 %, alors que celui d'une arracheuse de betteraves a été fixé à 55 %.

En s'appuyant sur les résultats d'essais officiels de performance OCDE, il est possible d'avoir une consommation spécifique moyenne des tracteurs, calculée à partir du rendement moteur et en intégrant aussi le rendement de la transmission*. Sur l'ensemble des données des 5 dernières années, la consommation horaire moyenne des tracteurs est directement proportionnelle à la puissance maximale mesurée, mais des écarts de 2 à 3 litres/heure sont observés à puissance égale. L'indice moyen est aujourd'hui proche de 0.27 litre/ch/h pour les tracteurs de puissance moyenne (100 à 120 chevaux) mais une meilleure efficience est observée pour les tracteurs de forte puissance (+ de 180 ch) avec un indice moyen inférieur à 0.24 litre/h/h. Ces valeurs permettent d'affiner les calculs dans des analyses comparatives entres différents modèles de différentes marques et selon les gammes de puissance nécessaires pour effectuer les travaux.

Le coût des lubrifiants ne représente pas une part très importante dans le coût total du matériel. Dans les calculs, les volumes d'huile du moteur et de la boîte de vitesses sont pris en compte ainsi que l'intervalle de vidange moyen conseillé ; cela correspond à une consommation moyenne d'huile qui oscille entre 0.07 et 0.11 litre/cheval pour une centaine d'heures de fonctionnement.

ENTRETIEN ET RÉPARATION

Un utilisateur peut connaître le coût exact de l'entretien et des réparations qu'engendre son matériel en totalisant les factures relatives aux matériels considérés. Mais pour diverses raisons (matériels sous garanties, réparation en fin de vie du matériel...) il est difficile d'attribuer un montant moyen des réparations relatives à l'utilisation du matériel, ou de savoir ce qu'il en coûtera dans un futur investissement. Afin d'estimer les frais d'entretien et de réparations par matériel, les montants sont donc donnés à titre indicatif en prenant l'évolution de l'indice du coût d'entretien des véhicules agricoles et à partir de coûts issus des remontées terrain par les conseillers sur la base des données comptables d'exploitants, de Cuma et d'ETA.

PNEUMATIQUES

L'usure des pneumatiques peut varier en fonction de la nature du sol, des conditions de travail, et de l'importance des déplacements sur routes. Pour toutes ces raisons, il est nécessaire de bien déterminer le prix de revient des pneumatiques des tracteurs et automoteurs et de l'intégrer dans le coût de fonctionnement. Les durées de vie sont données à titre indicatif, avec une surestimation prévue dans les calculs afin de prendre en compte la monte d'origine.

DES LEVIERS POUR DIMINUER LES CHARGES DE MÉCANISATION.

Avec cette méthode de calcul, il est possible pour chaque matériel d'estimer la part des charges fixes et de fonctionnement dans le coût total et de connaître les marges de manœuvre possible pour diminuer les charges.

SELON SA PUISSANCE ET SUR LA BASE D'UNE UTILISATION DE 500 HEURES PAR AN LE COÛT HORAIRE D'UN TRACTEUR PEUT VARIER D'UN PEU PLUS DE 20 €/H À UNE PEU PLUS DE 40 € (VOIR GRAPHIQUE P.38).

© Van Kempen APCA

* source : fiche APCA – Performance énergétique des tracteurs neufs-2014.

COÛTS DES MATÉRIELS, ÉDITION 2015

L'édition 2015 des coûts des matériels de grandes cultures, de fourrages, de cultures spécialisées, de viticulture et d'arboriculture publiée par l'APCA est disponible à l'achat. Cette analyse détaille les coûts de près de 800 matériels. De nombreuses nouveautés complètent cette édition nationale. Pour commander ou visualiser des extraits de cette publication rendez vous sur le portail internet des Chambres d'agriculture.

Extrait de l'édition 2015 des coûts des matériels agricoles.

Le document complet est disponible au prix de 40 € TTC port compris. Téléchargez le bon de commande des coûts des matériels agricoles pour commander ce document

duo eco — Fuel economy — AGRICULTURE

UN CONCENTRÉ D'ÉCONOMIES

jusqu'à **6%** d'économie* de carburant

TESTÉ & PROUVÉ

* Économie moyenne de carburant constatée lors de tests effectués à la CUMA de Bourgogne sur un tracteur de 165 ch en comparaison à la consommation de carburant mesurée avec l'utilisation de lubrifiants standards 15W-40 dans le moteur et la transmission. Économie constatée : sur route 5,1%, au champ 5,8%, sur banc de puissance 7,1%.

ÉLU VICTOIRES DES AGRICULTEURS 2012

Calculez vos économies de carburant sur :

www.duo-eco.fr

COMMENT ?

75% de l'énergie fournie au tracteur est perdue par la chaleur et par les frottements.
Avec **DUO ECO** réduisez les frottements et regagnez de l'énergie.

Optimisez la lubrification en associant :

1 huile moteur FE

TRACTAGRI HDZ FE 10W-30
TRACTAGRI HDX SYN FE 10W-30
TRACTAGRI HDX FE 15W-30

1 huile de transmission FE

DYNATRANS VX FE

= l'offre DUO ECO

Une gamme de 4 produits couvrant l'intégralité des exigences des tracteurs en circulation.

WD COMMUNICATION - 07/2015 - Crédit photos : Total, Fotolia

L'OFFRE DUO ECO

Des lubrifiants économiseurs de carburant, plus respectueux de l'environnement.

TOTAL

Pour illustration dans le graphique ci-contre, en prenant pour trois tracteurs de puissance différente (110, 170 et 230 chevaux), des critères d'usage comparable, à savoir 500 heures de travail par an, un taux de charge moteur moyen de 50 % sur l'année et un prix du carburant à 0,65 €HT/ litre, le coût horaire hors main d'œuvre est respectivement de 21, 31 et 42 euros. Par contre, la part des charges fixes est peu différente pour les 3 tracteurs et reste inférieure à 45 % du coût total. La part du carburant est importante car elle représente 38 % des charges totales en moyenne. Les coûts d'entretien-réparation et pneumatiques sont respectivement de 10 et 7 %.

Pour une opération donnée et en fonction de la taille des matériels et des débits de chantier, le coût à l'hectare varie, mais la part des charges fixes et des charges variables peut également évoluer. La méthode de calcul permet ainsi de comparer différentes situations mais elle permet aussi de suivre l'évolution du coût des matériels et la part de chacune des composantes d'une année sur l'autre.

Si on prend comme exemple le coût de la récolte des céréales en 2015 (graphique ci-dessous), on peut comparer plusieurs machines en fonction de leur capacité de travail. Ces machines ont des puissances moteur allant de 250 à 450 ch et des largeurs de coupe allant de 5 à 9 m en lien avec la puissance, elles peuvent ainsi récolter 200 à 600 hectares par an, dans des conditions de chantier comparables.

Si on prend les mêmes critères d'usage pour l'ensemble de ces machines (un taux d'amortissement de 10 % sur 15 ans, une récolte de qualité sur la base d'une quinzaine de jours disponibles, un taux de charge moteur moyen de 70 % et un prix du carburant à 0,65 €HT/ litre) le coût global moyen avec carburant est de 75 €HT à l'hectare (la fourchette hors main d'œuvre va de 69 à 82 €). On constate que les charges fixes représentent plus de 60 % du montant total en moyenne, avec une part légèrement inférieure pour les machines de plus forte puissance. Par contre, le coût du carburant ramené à l'hectare est assez constant et représente environ 18 % du coût total. Les frais d'entretien et de réparation ont tendance à augmenter et passent de 17 à 24 % dans le coût total à l'hectare avec l'augmentation de la taille des machines.

Si on prend comme autre exemple la préparation de sol et le semis de céréales en un seul passage avec nos trois tracteurs de 110, 170 et 230 chevaux attelés à des combinés de semis - herse rotative plus semoir intégré - respectivement de 3 m, 4,50 et 6 m de large, un débit de chantier moyen respectivement de 1,4, 2,2 et 3,5 ha par heure est possible. Sur la base de 11 jours disponibles pour effectuer un semis dans de bonnes conditions, le nombre d'hectares à semer avec un chantier adapté va de 160 à 400. Sur une base d'amortissement identique des matériels (15 % sur 7 ans pour les herses rotatives et 12 % sur 10 ans pour les semoirs), avec un taux de charge moteur de 80 %, on constate peu d'écart de coût entre chaque chantier. Le coût total à l'hectare se situe entre 38 et 41 €HT / ha. La consommation moyenne en carburant est de 13 litres /ha et représente 21 % de ce coût total (prix du carburant à 0,65 €HT/ litre).

Ce sont les charges fixes des matériels (herses rotatives + semoirs) qui pèsent le plus dans le coût de chantier ; elles représentent 44 % du total en moyenne, tandis que celles des tracteurs ne dépassent pas les 16 % du total et restent en dessous des frais de fonctionnement.

On voit dans cet exemple tout l'intérêt de raisonner sur les charges à l'hectare et non pas sur le coût horaire des tracteurs, quand l'objectif est uniquement de vouloir réduire ses coûts de mécanisation. ●

Philippe VAN KEMPEN
Conseiller expert–Service Elevage et Agroéquipements.
Chambres d'agriculture France

COÛT HORAIRE D'UN TRACTEUR EN 2015 - BASE 500 H/AN

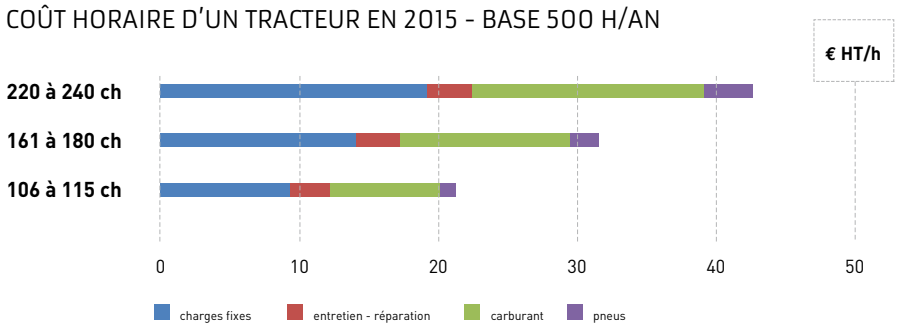

COÛT DE LA RÉCOLTE DE CÉRÉALES

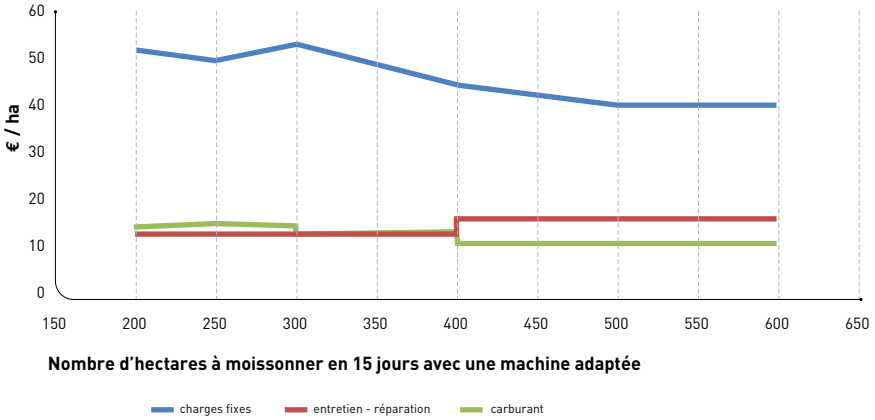

COÛT D'UN CHANTIER COMBINÉ TRAVAIL DU SOL - SEMIS

Répartition des charges en € HT / ha	Charges fixes matériels	Charges fixes tracteur	Coût du GNR	Cout entretien et pneus	Coût total du chantier
110 ch + HR + semoir 3 m	16,18	6,69	9,0	7,9	39,8
170 ch + HR + semoir 4,50 m	18,57	6,39	8,8	7,6	41,4
230 ch + HR + semoir 6 m	17,81	5,43	7,5	7,2	37,9

ÉCOPHYTO
DEPHY
Réseau de Démonstration, Expérimentation et Production de références sur les systèmes économes en phytosanitaires

COLLOQUE NATIONAL DEPHY

En marche vers une agriculture économe en phytosanitaires

Enseignements et résultats nationaux des réseaux FERME et EXPE

5 NOVEMBRE 2015 | Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture
9 avenue George V – 75008 PARIS

- Un réseau, une méthode, des résultats
- De l'évolution des pratiques à la reconception des systèmes
- Des métiers d'agriculteur, de conseiller et d'expérimentateur en évolution
- Un réseau au cœur du développement agricole de demain

Inscription obligatoire

cellule.dephy@apca.chambagri.fr – 01 53 57 10 71 – *ou flashez*

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'environnement, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto

ONEMA
Office national de l'eau et des milieux aquatiques

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'écologie, du Développement durable et de l'Énergie

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER L'UTILISATION DES PHYTOS

TOTAL Traction Premier

GAZOLE NON ROUTIER

Performant par tous les temps

1 Une meilleure tenue au froid*

Température limite de filtrabilité

Inférieure à -21°C en hiver

Inférieure à -12°C en été

2 Une stabilité renforcée*

Pendant toute la durée du stockage

3 Une meilleure protection*

Un agent anticorrosion intégré

4 Un traceur spécifique*

La garantie de la qualité Total

5 Une formule complète*

Pas d'ajout d'additifs supplémentaires

*Par rapport à un gazole non routier (GNR) de qualité ordinaire.

traction-premier.total.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

TOTAL

TOTAL MARKETING FRANCE – Société Anonyme au capital de 390 553 839 EUR – Siège Social : 562, avenue du Parc de l'Ile, 92000 Nanterre – France – 531 680 445 RCS Nanterre